

# AUTOUR DE L'ABBAYE

JUILLET 2024 – N° 71

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

## SOMMAIRE

Le Mot du Maire . 2

La Vie Communale 3-27

Le Coin des  
Associations 28-36

État civil 37  
(du semestre)

Infos Pratiques 38-39

Comptes Rendus 40-55  
Conseils Municipaux



RÉFECTION DU CLOCHER

RÉFECTION DU CLOCHER

# LE MOT DU MAIRE

Nous avons choisi l'incertitude politique.

La France est mal préparée à une coalition et pourtant c'est la règle dans de nombreux pays européens.

Espérons que nos représentants politiques sauront oublier leur intérêt personnel au bénéfice de l'intérêt général.

## Nos réalisations du dernier semestre :

- ouverture de l'aire de loisirs intergénérationnelle qui donne une grande satisfaction quelles que soient les générations et favorise d'avantage de rencontres ...,
- reprise de la couverture et démoissage du clocher de notre Abbaye,
- réfections et marquages du stationnement de la place Jules Levée, de la place St-Sauveur et goudronnage des abords de la salle polyvalente.

Maintenant notre axe principal sera la réhabilitation des maisons vacantes.  
exemple :

- achat de la maison 1 rue du Centre,
- achat de la maison 3 et 4 place Jules Levée .

Au nom du conseil municipal et de moi-même, je vous souhaite de bonnes vacances d'été.

Le Maire, Christian Derouet

## **FAVORITISME, NÉGLIGENCE...LE MAIRE INQUIET DE LA GESTION DE L'INTERCO DOMFRONT-TINCHEBRAY**

*Monsieur le Président,  
"Mes chers collègues,*

*Ce n'est pas un plaisir de prendre la parole ce soir lundi 17 juin 2024 lors de la séance du conseil communautaire.*



*Intervention de Christian DEROUET , maire de Lonlay-l'Abbaye*

*J'ai pris connaissance du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes intéressant la gestion de la communauté de communes avec à la fois stupeur et inquiétude.*

*En effet, ce rapport dénonce des irrégularités de gestion manifestes qui portent atteinte au bon fonctionnement de la communauté de communes, ce dont nous nous étions déjà aperçus : non-respect de la législation relative aux attributions de compensation, non-respect du rapport quinquennal, absence de projet de territoire et de vision à long terme, importance des charges de personnel sans projet structurant en face, investissement en grande faiblesse...*

*Mais bien plus encore, la CRC met l'accent sur des situations qui pourraient, sous le contrôle de l'appréciation des juridictions répressives, constituer des infractions pénales.*

*Pour ne prendre que les exemples les plus significatifs :*

*En premier lieu, la CRC constate que des associations accomplissent des prestations commandées par la communauté de communes, rémunérées dans le cadre de subventions, sans aucun respect des règles de la commande publique. Cette situation pourrait être évidemment le cas échéant qualifiée de délit de favoritisme : en effet dès lors que l'association effectue des prestations à la demande de la communauté de communes, il convient de mettre en œuvre une procédure de commande publique. Et attribuer une subvention alors qu'un tel marché devait être passé, sous un formalisme strict, révèle l'infraction de favoritisme de l'article 432-14 du Code pénal.*

*En second lieu, le mandatement des indemnités des maires des communes membres par le président de la communauté de communes en lieu et place des maires, avec des frais de gestion, traduit une irrégularité de gestion et une méconnaissance des règles de la comptabilité publique particulièrement grave. Sous réserve de l'appréciation des tribunaux, un telle pratique pourrait être constitutive du délit de concussion (c'est-à-dire réclamer une somme, en l'occurrence des frais de gestion, que l'on sait ne pas devoir car strictement non prévue par la Loi : article 432-10 du code pénal)*

*En troisième lieu, l'absence de refacturation et de remboursement des charges facturables dans le cadre de prestations de service pourrait là aussi être qualifiée non seulement de libéralité interdite mais aussi et surtout le cas échéant de négligence au sens de l'article 432-16 du Code pénal, consistant en ne pas encaisser une somme que l'on sait pourtant due par la communauté de communes («Lorsque la destruction, le détournement ou la soustraction par un tiers des biens visés à l'article 432-15 résulte de la négligence d'une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, d'un comptable public ou d'un dépositaire public, celle-ci est punie d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende »).*

*Il y a donc Monsieur le Président une urgence impérieuse à rectifier sans délai les mécanismes mis en œuvre afin de respecter les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, ce qui n'est à la lecture du rapport de la CRC manifestement pas le cas »*

## AVEC VILLAGES D'AVENIR, SAINTE-MARGUERITE-DE-CARROUGES ET

### JOUÉ-DU-BOIS VONT MENER LEURS PROJETS

Le programme Villages d'avenir, un dispositif devant permettre de soutenir des communes de moins de 3 500 habitants, entre en phase active. Une réunion s'est tenue à la préfecture de l'Orne, jeudi 21 mars. Les chefs de projets sont désignés et prêts à servir de guide aux élus locaux



Les élus du département étaient réunis pour détailler les différentes phases du programme Villages d'avenir | OUEST - FRANCE

Jeudi 21 mars 2024, une réunion à la préfecture de l'Orne, à Alençon, a permis aux élus lauréats du programme Villages d'avenir de comprendre le fonctionnement et le déroulé du dispositif. Ce plan en faveur des ruralités vise à revitaliser les communes rurales de moins de 3 500 habitants.

Les villages de Sainte-Marguerite-de-Carrouges (211 habitants) et de Joué-du-Bois (397 habitants) répondent au ciblage du programme.

Réhabilitation et rénovation de logements, sobriété énergétique, valorisation et réhabilitation du patrimoine culturel, ouverture de lieux de convivialité... Voilà les thèmes qui conviennent bien aux deux petites communes.

## **Des projets déjà identifiés**

Les projets ne manquent pas. À Sainte-Marguerite : l'église du XI<sup>e</sup> siècle a besoin de soins urgents, un café associatif constituera un espace de rencontres et de partage, l'aménagement de la salle communale est aussi au programme. Entre autres.

À Joué-du-Bois : l'aménagement d'un parc de jeux pour enfants et la rénovation énergétique des bâtiments communaux sont prévus.

## **DEUX FONCTIONNAIRES DANS L'ORNE**

Cent vingt chefs de projets sont actuellement recrutés en France. Dans l'Orne, deux fonctionnaires sont nommés pour servir de guide et de soutien aux élus qui se lancent dans ces projets novateurs.

Cela peut paraître peu, mais ces chefs de projet sont spécialement formés et ont été reçus lors de deux journées de préparation organisées par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT).

Forts de cette formation, ils entament dès à présent leur mission et prennent contact avec les élus.

Sandrine Arbelot est d'ores et déjà prête à travailler auprès des élus, elle a fait ses armes à Bagnoles-de-l'Orne en tant que cheffe de projet dans le cadre du programme Petites villes de demain. Originnaire de Fontainebleau, elle est architecte de formation, elle a exercé ses compétences en Lorraine auprès des collectivités territoriales pendant quinze ans, avant de s'installer en tant qu'indépendante.

Un rapprochement familial lui a permis de venir en Normandie et d'y poser ses valises pour se mettre à la disposition des territoires. C'est chose faite et au vu des pressions subies à la clôture de la réunion d'information à la préfecture, elle est attendue

La deuxième recrue est en cours de finalisation de contrat et devrait rejoindre sa collègue dans quelques jours.

### **Antoine GONDOIN**

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle  
**Cabinet du Préfet**

## A LONLAY-L'ABBAYE, UN COMPLEXE SPORTIF ET DE LOISIRS

### INÉDIT

La construction du nouvel ensemble sportif et de loisirs intergénérationnel de Lonlay-l'Abbaye se termine.

Il permettra de faire du sport et de bouger tous ensemble, à tout âge.



Mars 2024. L'ensemble sportif et de loisirs intergénérationnel de Lonlay-l'Abbaye (Orne) vu du ciel par un drone. ©DR

Par [Nathalie Guérin](#)

En ce mois de mars 2024, le chantier de construction de l'équipement sportif et de loisirs intergénérationnel de [Lonlay-l'Abbaye \(Orne\)](#) est bien avancé. Les ouvriers mettent les bouchées doubles pour finaliser ce projet qui a été lancé par la commune en juin 2023, avec le concours de l'agence départementale d'ingénierie de l'Orne représentée par Matthias Gressant et Mme Suzanne.

### **Un équipement pour tous**

Ce nouveau complexe sportif et de loisirs est une invitation à faire du sport et à bouger tous ensemble, à tout âge. Il est composé d'un city stade, de pistes de pump-track (circuit en boucle constitué de bosses et de virages relevés), d'entraînement, de plateaux de padel et de fitness.

L'ensemble a été construit sur un terrain de 2 440 m<sup>2</sup>, entouré d'un cheminement. Il est complété par des terrains de football à 8, de tennis et de pétanque.

Le choix d'implantation de cet équipement a été motivé par la proximité de la résidence pour personnes âgées Ages et vie et de la salle polyvalente qui est souvent louée pour des réunions de famille d'où le côté intergénérationnel.

Tout le monde pourra profiter de cette infrastructure.

Christian Derouet, maire de Lonlay-l'Abbaye

### **80 % de subventions**

Le montant prévisionnel de ce projet s'élevait à 741 971 € HT, financé par l'ANS pour 212 000 €, le département, pour 71 557 €, l'Etat pour 202 470 €, soit un total de 494 027 € de subventions. « Le gouvernement a débloqué 200 millions d'euros pour accompagner le développement de 5 000 terrains de sport d'ici 2024 pour les Jeux olympiques. Le déploiement de ce programme des équipements sportifs de proximité a été confié à l'Agence Nationale du Sport avec 80 % de subventions à la clé », détaille Christian Derouet, maire.

Le reste à charge pour la commune était de 189 394 €.

« Une attraction loin à la ronde »

Aujourd'hui, le montant final des travaux s'élève à 568 275 €.

Cet ensemble sportif et de loisirs intergénérationnel est le premier du département. Il sera une attraction loin à la ronde.

Il ajoute : «Je remercie les entreprises Mongodin, Eurovia, Mytrack, Qualicite, Paysage loisirs pour leur réactivité et leur professionnalisme».

Si ce complexe sportif et de loisirs permet d'attirer les enfants et les jeunes, de les inciter à quitter leurs portables ou leurs écrans de télévision pour faire du sport, alors ce sera une belle victoire.

Le pump-track sera accessible à la mi-mars 2024 et une association sera créée pour valoriser le padel.

## LANCEMENT DU PADEL À LONLAY-L'ABBAYE, UN AN DE GRATUITÉ

Le Padel Abbaye Club a été créé en avril 2024 à Lonlay-l'Abbaye (Orne). Il a pour but de promouvoir cette discipline sportive en vogue et la faire découvrir.



Avril 2024. Stanley Léger (à droite), président du Padel Abbaye Club et Jean-Claude Coquio, 1er adjoint au maire de Lonlay-l'Abbaye (Orne), devant le nouveau court de padel. ©Le Publicateur Libre Par [Nathalie Guérin](#)

Avril 2024. La commune de [Lonlay-l'Abbaye \(Orne\)](#) a construit un complexe sportif et de loisirs comprenant un city stade, des pistes de pump-track et d'athlétisme, un terrain de foot à 8, un parcours santé, un plateau de fitness. S'ajoute à ces équipements, un terrain bleu de padel homologué de 10 x 20 mètres qui a coûté 70 000 €, subventionné par le Conseil départemental à hauteur de 5 000 €.

Pour promouvoir cette discipline sportive en vogue et la faire découvrir au plus grand nombre, nous avons créé le Padel Abbaye Club. Stanley Léger, président du Padel Abbaye Club

### Un sport en vogue

Le padel est une discipline sportive en vogue qui se joue de préférence à quatre joueurs, deux de chaque côté du filet. Il nécessite une raquette à trous, trois balles ainsi qu'une paire de tennis propre.

Le padel est un mélange de tennis, de squash, de badminton et de tennis de table, plus simple à l'utilisation, plus rapide en progression.

Les points se comptent comme au tennis, en 2 sets de 6 jeux avec avantage et super tie-break si égalité. « On peut jouer avec des joueurs de différents niveaux ». Une partie se joue en 30 minutes à 1 h (créneau de 1 h).

Sur le tableau d'affichage à l'entrée du cours, un QR code pour l'inscription et la réservation horaire.

Il y a un code pour accéder au court, qui sera évolutif en fonction de l'actualité et un règlement intérieur à bien respecter pour la pérennité de l'installation.

**Le QR code  
pour l'inscription  
et la réservation horaire  
du cours de padel de  
Lonlay-l'Abbaye**



#### **Un entraîneur diplômé**

Le club s'est assuré l'expertise de Vincent Bazin, entraîneur diplômé de padel à **Bazsport à Flers**. Les bons éléments de Lonlay-l'Abbaye pourront se perfectionner avec lui si la découverte est à la hauteur de leurs espérances.

#### **Gratuité pendant un an**

Le maire de la commune, **Christian Derouet**, propose **la gratuité** à tous pour faire découvrir ce sport en pleine évolution **jusqu'au 1er avril 2025**. A la suite de cette année offerte, il faudra s'acquitter d'une cotisation annuelle.

#### **Composition du bureau**

Le Padel Abbaye Club est constitué du président Stanley Léger ; secrétaire : David Jegat ; trésorière : Cynthia Aulair ; membres d'honneur : Charles Lebaudy, Rejean Jublan, Jean-Marc Durand, Emmanuel Dreno.

[Facebook : PAC Padel Abbaye Club.](#)

### Les 101 ans de Germaine LENEVEU

- Le 11 juin nous nous sommes réunis pour fêter l'anniversaire de Germaine, 101 ans qui a souhaité faire ses gâteaux elle-même pour toute la grande famille de la colocation.



- Nous avons également été à la Michaudière



**LESELLIER JULIE**, Maîtresse de Maison

**- au Restaurant « Le Relais de l'Abbaye »**

Germaine s'est rendue, entourée de sa famille





**Bien accompagné.  
Bien entouré.  
En maison partagée.**

Nous avons réalisé un repas avec les colocataires et leurs familles le 30 Juin sur le Thème Tropical sous le nom « **AGES ET VIE PARTY** »



Plus d'1 mois de préparation pour ce projet, nous étions 50 personnes et cela était une première pour nous.



Les colocataires se sont préparées aussi à faire une chorégraphie pour leurs proches, nous avons pris le temps pour trouver une danse adaptée ; le but est de prendre soin de chacun. Nous avons apporté de la bonne humeur et le soleil dans notre Normandie.

L'équipe Ages et vie a aussi fait une danse surprise pour nos invités et nos colocs.



- Sylvie, Célia, Stéphanie  
ont pris en main la gestion du repas,  
- Julie, Isabelle, Laetitia ont pris en charge l'organisation, la décoration et le bon déroulement de ce repas.



Nous sommes une équipe dans l'écoute de chacune, dans le partage des tâches, d'où la clé de la réussite de notre travail. Nous voulons que nos colocataires se sentent bien et leur faire plaisir chaque jour.

Cette journée a été remplie de joie, de bonne humeur et de sourire.

**Le fonctionnement de la colocation** : Équipe de 6 salariés :

4 Auxiliaires de vie, 1 Maîtresse de maison et 1 Maîtresse de maison adjointe.

Ages & Vie propose des colocations pour 8 personnes âgées en perte d'autonomie (GIR 2 à 6) avec des services qui s'adaptent aux besoins de ceux qui y habitent.



Dans ce cadre de vie à taille humaine et sécurisant, des personnes ne pouvant (ou ne voulant) plus demeurer seules, bénéficient d'un domicile partagé et d'un accompagnement personnalisé avec la présence d'auxiliaires de vie 7J/7.

Il reste à ce jour 3 logements disponibles, n'hésitez à vous renseigner au 0801 07 08 09.

## A DOMFRONT, LÉO ROUILLET A REMPORTÉ LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

### DU LIONS CLUB

Le concours d'éloquence du Lions club du Pays de Domfront (Orne) s'est déroulé jeudi 8 février 2024, au théâtre municipal. Quatre élèves du lycée Auguste-Chevalier étaient en lice.



Le 8 février 2024, Balthazar Vazeux (Domfront-en-Poiraise), Simon Pétron (La Chapelle-d'Andaine), **Léo Rouillet (Lonlay-l'Abbaye)** et Louane Béas-Durand (Juvigny-Val-d'Andaine) ont participé au concours d'éloquence du Lions club du Pays de Domfront (Orne) ©Le Publicateur Libre Par [Nathalie Guérin](#)

Jeudi soir 8 février 2024, le théâtre municipal de [Domfront-en-Poiraise \(Orne\)](#) affichait complet pour la 5e édition du concours d'éloquence du Lions club du Pays de Domfront. Au micro, Bernard Goubeaux, en charge de l'organisation, a appelé sur scène les candidats en lice : Louane Béas-Durand ([Juvigny-Val-d'Andaine](#)), Simon Pétron (La Chapelle-d'Andaine), Léo Rouillet ([Lonlay-l'Abbaye](#)) et Balthazar Vazeux (Domfront-en-Poiraise). Tous les 4 sont élèves au lycée Auguste-Chevalier et ont 17 ans et demi.

### **8 à 10 minutes pour disserter**

Tour à tour, les jeunes gens ont prononcé le discours de 8 à 10 minutes qu'ils ont écrit sur le thème : « Qui n'a jamais pétri et enfourné ne connaît point ce que coûte le pain », de Bernard Clavel (1923-2010).

Le public les a écoutés attentivement, dans un silence religieux pour ne pas les perturber. A l'issue de leur prestation, il a laissé éclater sa joie et n'a pas ménagé ses applaudissements.

### **Un jury de professionnels**

Puis, le jury composé de Ludivine Durand, principale adjointe du collège Jacques-Prévert, Guillaume Jeanne, rédacteur en chef du [Publicateur Libre](#), Richard Saunier, chef d'entreprise à Lonlay-l'Abbaye, Carole Malherbe, notaire et Gérard Cornière, président du Lions club, s'est retiré pour délibérer.

Dans sa notation, il a tenu compte de l'éloquence (qualité de la prestation orale pour 11 points), du fond de l'argumentation (6 points) et la qualité de la présentation (3 points).

Vous avez offert une prestation de grande qualité, avec des différences infimes.

Gérard Cornière, président du Lions club du Pays de Domfront.

Après quelques minutes de suspense, il a déclaré Léo Rouillet, vainqueur.

**Je suis très content. C'est un travail soutenu et long. La récompense, c'est d'avoir pu m'exprimer de façon plus habile devant un public et de me préparer pour le grand oral qui aura lieu en juin. J'aimerais faire du droit et j'espère l'année prochaine intégrer une classe prépa D1. Ce concours a été une bonne préparation aux différentes exigences des classes prépa.**

**Léo Rouillet, de Lonlay l'Abbaye**

**vainqueur du**

**concours d'éloquence 2024**



Le 8 février 2024, Léo Rouillet a remporté la 5e édition du concours d'éloquence du Lions club du Pays de Domfront. ©Le Publicateur Libre

**« C'était très courageux »**

Présent dans la salle, Christian Jenvrin, ancien proviseur du lycée, a félicité les quatre jeunes :

J'attache beaucoup d'importance à l'éloquence. Vous avez réalisé une belle performance. C'était très courageux.

Très ému, Guillaume Béseau, le coach des candidats et ancien professeur du lycée, a remercié le Lions club pour l'organisation de ce concours :

J'ai eu beaucoup de plaisir à revenir dans l'établissement et à conseiller les candidats. J'ai vu leur progression, le plaisir qu'ils ont eu de travailler sur ce thème et la bonne camaraderie.

Léo Rouillet concourra au plan régional le 22 mars 2024 à Dieppe et pourquoi pas au plan national fin mai à Orléans à l'occasion de la Convention Nationale du District Multiple du Lions club.

## L'actualité du Parc et Géoparc sur votre commune : Lonlay-l'Abbaye – Juin 2024



### Révision de la charte du Parc Normandie-Maine : l'heure du vote des collectivités

La dernière version de la charte a fait l'objet d'un examen final interministériel porté par le Ministère de la transition écologique durant 4 mois. Adossé aux remarques formulées dans cet examen, le Comité syndical a modifié pour la dernière fois le rapport de charte et les statuts du syndicat mixte le 05 avril 2024.

Les Présidents des Régions Normandie et Pays de la Loire, Hervé Morin et Christelle Morançais, ont écrit à toutes les collectivités (140 communes, 16 EPCI et 4 Départements) du périmètre pour qu'elles se prononcent sur leur engagement à faire vivre le label Parc naturel régional pour les 15 prochaines années. Toutes les collectivités doivent se prononcer dans un délai de 4 mois à partir de la réception du courrier cosigné et jusque mi-août 2024. Voter pour, c'est souscrire aux orientations d'un projet aux engagements forts. Ce n'est pas une mise sous cloche mais au contraire une approche vertueuse du développement du territoire à faire vivre ensemble. Résultat des votes au mois de septembre !

A la suite de ces votes, les Régions Normandie et Pays de la Loire se prononceront à leur tour sur le rapport de charte adossé au nouveau périmètre du Parc. Enfin, l'ensemble des délibérations seront transmises au Ministère de la transition écologique afin que le décret de classement du Parc naturel régional Normandie-Maine soit signé pour 15 ans.

[Illustration : Rapport de Charte © Parc et Géoparc Normandie-Maine]



### Le Parc et Géoparc Normandie-Maine a fêté l'obtention de son label Géoparc Mondial Unesco en présence des élus et partenaires du territoire

Le 27 mars 2024, le Parc et Géoparc Normandie-Maine a officiellement obtenu le label Géoparc mondial Unesco, rejoignant ainsi le réseau des 213 Géoparcs mondiaux. Le 18 avril 2024, une célébration officielle a eu lieu à la Maison du Parc et du Géoparc, en présence des élus, des partenaires, de l'équipe technique et de l'ensemble des acteurs du territoire qui ont œuvré à rendre cette distinction possible.

Le jeudi 18 avril 2024, plus de 130 personnes se sont réunies à la Maison du Parc et du Géoparc (Carrouges) pour célébrer l'obtention du label Géoparc mondial Unesco, en présence de : Hervé Morin, Président de la Région Normandie ; Christophe de Balorre, Président du Conseil départemental de l'Orne ; Jean Morin, Président du Conseil départemental de la Manche et de Isabelle Rioux, sous-préfète de l'Orne. La Présidente de la Région des Pays de la Loire, Christelle Morançais, était représentée par Roland Marion, conseiller régional, le Président du Conseil départemental de la Mayenne, Olivier Richefou, était représenté par Gérard Dujarrrier, conseiller départemental et le Président du Conseil départemental de la Sarthe, Dominique Le Mèner, était représenté par Véronique Rivron, 1ère vice-présidente du Département de la Sarthe.

Les participants ont pu découvrir la sculpture de bienvenue à la Maison du Parc et du Géoparc, véritable « porte d'entrée » de ce territoire fraîchement labellisé Unesco. Dévoilée par Laurent Marting, Président du Parc et du Géoparc, elle a été réalisée par Laura Jeary et Bryan Proctor (Stoneworks), tailleurs de pierres à Ciral, à partir d'une roche en granite généreusement offerte et acheminée par Gilles et Marcel Lévéillé, deux agriculteurs de la commune de Joué-du-Bois avec l'aide de Christian Lemaitre de Ciral. La cérémonie s'est poursuivie par un visionnage du film de promotion du Géoparc et par les discours des élus des Régions et Départements.

Une belle occasion de fêter ce tournant historique, de mettre en lumière le travail réalisé depuis 6 années pour obtenir ce label, mais aussi, et surtout, de souligner l'importance de la préservation des patrimoines naturels, culturels, immatériels et géologiques uniques du territoire.



[illustration : Célébration du label Géoparc mondial Unesco à la Maison du Parc et du Géoparc © Parc et Géoparc Normandie-Maine]

### **Nouvelle édition du programme d'aide à la plantation de haies bocagères du Parc et Géoparc Normandie-Maine !**

Depuis 2018, le Parc naturel régional et Géoparc Normandie-Maine porte un programme d'aide à la plantation de haies bocagères à destination de tous les agriculteurs, particuliers, associations et collectivités sur son territoire. Plus de 93 km ont ainsi été plantés en 6 ans. Le but est de reconstituer le bocage du Parc, qui a beaucoup décliné ces dernières années (avec même un rythme de disparition qui s'accélère depuis 10 ans) : la densité bocagère n'est plus que de 66 m/ha en 2020 alors qu'elle était de 135 m/ha en 1945. Le nombre de kilomètres de haies est ainsi passé de 34 624 km en 1945 à 16 894 km en 2020 (moins 17 730 km, soit moins 51 %). A Lonlay-l'Abbaye, il a été divisé par deux : la commune comptait 958 km de haies en 1945, et il n'y en a plus que 507 km en 2020.

Une carte interactive dédiée à ce sujet est disponible ici : <https://observatoire.parc-naturel-normandie-maine.fr/cartes/evolution-bocage>

Les haies présentent de nombreux avantages : délimitation naturelle de parcelles, brise-vent, abri pour le bétail, protection des sols de l'érosion, fertilisation du sol, production de bois et de fourrage, stockage de carbone, réservoir de biodiversité, amélioration du cadre de vie pour les habitants, attractivité pour les touristes... Les haies bocagères sont ainsi une des réponses au changement climatique et à la perte de biodiversité que nous rencontrons sur le territoire.

C'est pourquoi le Parc et Géoparc propose ce programme clé en main avec un financement à hauteur de 80 % des travaux et l'organisation de la plantation chez les personnes dont le dossier a été sélectionné, avec des essences locales, dont une partie porte la marque Végétal local (garantissant que les graines ont été récoltées en milieu naturel dans leur région d'origine). Les arbres sont ainsi plus adaptés au sol et au climat de leur lieu d'implantation.

Deux particuliers de Lonlay-l'Abbaye ont bénéficié de ce programme à l'hiver 2023, ce qui a permis la création de 555 mètres linéaires sur la commune. Il est reconduit pour cet hiver 2024-2025 sous les mêmes modalités, il ne vous reste plus qu'à envoyer votre candidature avant le 14 juillet 2024 !

Pour plus d'informations sur le site web du Parc et du Géoparc, dans la rubrique bocage.



[Illustration : Plantation de haies © Parc et Géoparc Normandie-Maine]

### Un habitant de Lonlay-l'Abbaye dans le Réseau des observateurs de la biodiversité du Parc et Géoparc Normandie-Maine

En septembre 2023, les Parc & Géoparc Normandie-Maine a lancé officiellement la première édition du réseau des observateurs de la biodiversité. 53 habitants volontaires répartis sur 53 communes différentes du territoire ont eu pour mission de transmettre un maximum d'observations naturalistes par l'intermédiaire de photos/vidéos/sons, durant une année complète. Plus de 3800 observations ont déjà été transmises et validées, dont de nombreuses espèces protégées comme la cigogne noire, le muscardin ou encore le lézard vert occidental.

Aurélien L., observateur pour la commune de Lonlay-l'Abbaye, a déjà transmis plus d'une centaine d'espèces différentes notamment triton alpestre, carabe doré, couleuvre d'esculape... ; ainsi qu'un insecte observé pour la première fois sur le territoire du Parc & Géoparc, *Cimbex connatus* plus communément appelé Frelon à échancrure et ventre jaune.

Les candidatures pour la seconde édition sont d'ores et déjà ouvertes (rendez-vous sur le site web du Parc et du Géoparc pour postuler !), elle devrait débuter officiellement à la fin septembre 2024. À noter que cette mission citoyenne permet d'améliorer la connaissance naturaliste sur le territoire, à l'heure où de nombreuses espèces sont en régression en France et dans le monde.

[Illustration :Larve de *Cimbex connatus*, première mention sur le territoire du Parc & Géoparc © Aurélien\_L.]



## Le périmètre du site Natura 2000 Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthour bientôt étendu ?

En novembre 2023 s'est tenu le COmité de PILotage du site Natura 2000 « Landes du Tertre Bizet et Fosse Arthour » à Lonlay-l'Abbaye. Celui-ci a ouvert la discussion sur un projet d'extension du périmètre du site.

Après un compte rendu des actions menées depuis 2020, le Parc et Géoparc a présenté aux membres du COPIL le bilan de la concertation réalisée entre 2020 et 2023 auprès des acteurs locaux pour réviser le périmètre du site.

Ce projet d'extension prévoit d'intégrer les landes à bruyères de part et d'autre de la cluse de la Fosse Arthour et également d'inclure la tourbière de la Tablère. Cela permettrait de proposer des outils aux gestionnaires et propriétaires (notamment le Conservatoire des espaces naturels de Normandie, les Départements de la Manche et de l'Orne, les communes...) ainsi qu'aux agriculteurs. La mise en œuvre de ses outils permettrait de renforcer les actions de restauration et de conservation pour les tourbières, les landes, les pierriers et les prairies tourbeuses identifiés comme des habitats naturels rares et menacés.

La prochaine étape pour que ce projet puisse voir le jour : un travail de concertation pour le secteur de la Tablère et une consultation officielle de quatre mois.

Le COPIL a également été l'occasion de renouveler la présidence – pour laquelle Mme Véronique Besnard, conseillère municipale de la commune de Lonlay-L'Abbaye, a été réélue et la maîtrise d'ouvrage – pour laquelle le Parc a été renouvelé.



[Illustration : Lande du tertre Bizet © Parc et Géoparc Normandie-Maine]

# École de St Bômer les Forges



Le 23 février, c'était Carnaval !



En mars, les CM2 ont passé la piste routière.



En mai, les CM2 ont découvert à l'école les robots : Sphero et Ozobot



En juin, visite à la ferme !  
Dans le cadre de l'opération « fermes ouvertes » organisée par la FDSEA les élèves sont allés visiter les fermes de Mr Louveau et de Mr Genissel



## Sortie scolaire au Haras du Pin pour les CP, CE1 et CE2 le 30 mai.

Au programme : visite du haras, spectacle, soins, baptême poney



## Sortie scolaire Kayak et accrobranche pour les CM1 et CM2 le 14 juin.



## École de Lonlay l'Abbaye



Le 4 avril et le 17 mai, les élèves des 3 classes ont assisté aux spectacles « Stella Maris »(étoile de mer) à Passais et « Kabatee »(musique) à Flers.

### Sorties scolaires

Les élèves de MS-GS et GS-CP se sont rendus au haras du pin le 30 mai. Les élèves de PS ont été au centre équestre de Passais Villages le 11 juin. Les élèves ont pris beaucoup de plaisir à faire du poney !



### Projet Passerelle

Les enfants de la MAM de Lonlay sont revenus passer une matinée à l'école le 18 juin en vue de préparer leur toute première rentrée des classes en septembre.



# Projet « Jeux olympiques » 2023-2024



Le 4 juin, tous les élèves du RPI ont participé à des olympiades.



Les classes de la TPS au CM2 étaient mélangées en 12 groupes-couleurs. Ils se sont affrontés toute la matinée au saut de haies, en relais, au tir au but, en lancer/ basket, en hockey sur gazon et au jeu du bérêt. A la fin, les équipes gagnantes ont du être départagées par une course de relais-échasses.

Au final, l'équipe jaune a gagné la médaille d'or, l'équipe rose a gagné la médaille d'argent, l'équipe noire, la médaille de bronze.

Pour finir, tous les élèves ont chanté la marseillaise devant le podium avant de s'installer pour un pique-nique bien mérité !

*La fête de l'école a eu lieu le vendredi 28 juin. Les élèves ont fait un spectacle sur le thème du sport et des jeux olympiques.*

Nous remercions tous nos partenaires pour l'organisation des ces évènements : Mairie, CDC, APE, parents bénévoles, service civique, ATSEM.



## ASSOCIATION PARENTS D'ÉLÈVES LONLAY / ST-BÔMER

Les actions menées ce semestre ont tourné autour du projet « **des Jeux Olympiques** » des 2 écoles :

- Le déjeuner aux tripes le dimanche 24 mars à la salle des fêtes de St Bomer. Environ 120 repas ont été servis.



- La fête de l'école le 28 juin à la salle polyvalente de Lonlay. L'APE a préparé l'après show après un barbecue et des desserts faits par les parents.

- Env. 300 repas ont été vendus à cette occasion,



repas pris dehors sous une douce chaleur d'été jusque tard dans la nuit tout en profitant du château gonflable et de la nouvelle aire de loisirs et sportive.



Nous remercions tous les parents pour leur participation financière à ces actions et rappelons que tous les fonds récoltés financent :

- les sorties spectacle ou cinéma ou théâtre tout au long de l'année
- l'achat de matériel (ex : livres, sport)
- les sorties de fin d'année en bus des enfants de l'école (ex 2024 : en lien avec le sport : équitation au Haras du Pin, canoë-kayak en Suisse Normande pour les CM1 et CM2)

Chaque contribution financière de l'APE permet de réduire la participation des familles sur les sorties organisées par les enseignants et soutenir les projets des écoles.

Dès la rentrée de septembre, nous organiserons de nouveau nos animations habituelles (pique-nique de rentrée mi-septembre).

Venez nous rejoindre et suivez-nous sur <https://www.facebook.com/apelonlaystbomer> pour l'actualité des écoles et des idées de sorties famille pendant l'été.

### PARENTS ET FUTURS PARENTS ,

Je suis ravie de me présenter en tant qu'assistante maternelle agréée par le Conseil Départemental de l'Orne.

Située dans notre magnifique petit village de LONLAY L'ABBAYE, je propose un environnement chaleureux et sécurisant où les enfants pourront s'épanouir à leur rythme. Mes méthodes pédagogiques, axées sur le respect de l'individualité de chaque enfant et l'encouragement de leur autonomie, assurent un accompagnement personnalisé et bienveillant.

Je suis impatiente de faire votre connaissance et de partager avec vous ma passion pour les enfants.

A très bientôt !



## L'ACCUEIL DES CLASSES A LA MÉDIATHÈQUE

Le 09 Février, 15 Mars et 31 Mai 2024, les trois classes de l'école de Lonlay ont été accueillies à la médiathèque avec leurs maîtresses et les ATSEM.

Les enfants de chaque classe ont pu découvrir deux Tapis de Lecture :

**Plouf**



**et La Petite Poule Rousse**

Hélène et Monique adaptent les Tapis de Lecture à chaque niveau de classe. Les enfants sont attentifs aux lectures qui leur sont faites et participent.



Lors de leur passage à la médiathèque, les enfants ont pu découvrir les albums et se donner à la lecture plaisir en sollicitant les adultes. Ils ont aussi choisi un album qu'ils ont pu emporter à l'école.

## RETOUR EN IMAGES SUR LA JOURNÉE FAITES EN FAMILLE À LONLAY-L'ABBAYE

La journée des familles organisée samedi 1er juin 2024, a attiré de nombreux enfants et adolescents dans la salle des fêtes de Lonlay-l'Abbaye (Orne). ©Le Publicateur Libre



Atelier fabrication de badges pour les ados.

Samedi 1er juin 2024, le réseau petite enfance et enfance jeunesse de l'interco Domfront Tinchebray ont organisé une journée pour les familles à la salle des fêtes de [Lonlay-l'Abbaye \(Orne\)](#).

Avec Marie-Odile Guth, praticienne en psycho pédagogie qui était la marraine de la journée, ce sont différents intervenants qui se sont succédés tout au long de la journée pour occuper les enfants de 0 à 17 ans : Mylène yoga, La bulle de Mme massage, le CPI des collines Normandes, l'EPE de l'Orne, le BIJ, Human Aide Thérapie, Mme Bunel, Mme Rialland, cultures et loisirs de Chanu, Peggy Bidard.



Marie-Odile Guth la marraine de la journée des familles à Lonlay-l'Abbaye (Orne) autour d'un atelier sur les émotions.



Et pour finir la journée, un spectacle familial avec Mr Charly a été proposé suivi d'un goûter gourmand de la cup.



**Un atelier massage pour petits et grands  
à la salle des fêtes de Lonlay-l'Abbaye**

**Le spectacle final avec  
Mr Charly.**



**Des familles venues passer un  
bon moment.**

Les familles ont répondu présentes puisque pratiquement tous les ateliers ont affiché complet.

Une très belle réussite pour les organisateurs dont le but de cette journée était d'être bien dans sa tête, bien dans son corps et bien dans son cœur. Une journée pour rassembler les familles, pour faire ensemble et à voir la joie des petits et grands, c'était mission accomplie.



# LE COIN DES ASSOCIATIONS



## ASSEMBLEE GENERALE DE L'ASSOCIATION ADMR DE SAINT BOMER LES FORGES



L'assemblée générale de l'ADMR de St Bômer s'est déroulée le lundi 10 juin 2024 en présence d'une trentaine de personnes : élus, adhérents de l'association et non adhérents, membres bénévoles, et salariés de l'association.

Le président, Roland Desdoits, a présenté les résultats de l'année 2023 représentant un total de plus de 16000H soit une augmentation de 13% par rapport à l'année précédente, 83% de l'activité concernant l'aide aux personnes âgées.

Malgré ces bons résultats, le bilan financier affiche un déficit de 7501€ qui s'explique notamment par une tarification insuffisante des financeurs qui n'ont pas totalement pris en compte l'augmentation des salaires suite à l'avenant 43. L'autre principale raison vient des heures non effectuées en raison d'un manque de personnel.

Le président rappelle que le nombre de salariées au 31/12/2023 était de 16 (soit 10,39 en équivalent temps plein) et informe que la situation à ce jour s'est améliorée suite à l'embauche récente de nouvelles salariées, ce qui devrait pouvoir permettre de répondre favorablement aux nouvelles demandes.

Le président rappelle que des séances de yoga ont été proposées au cours du 1er semestre 2023 et que 12 personnes en ont bénéficié pour un prix modique puisque 5€ les 12 séances.

L'assemblée est informée qu'une démarche QVT " qualité de vie au travail" est en cours. Un groupe de travail a été constitué et plusieurs idées en sont ressorties, notamment celle de proposer aux clients de mettre à disposition des salariées des balais essoreurs (leur évitant de se plier de nombreuses fois dans la journée pour essorer la serpillère). Une autre proposition a été faite : celle d'organiser au moins une fois par an un moment de convivialité entre salariés et bénévoles de l'association afin de mieux se connaître. Un repas partagé a déjà eu lieu et a fait l'unanimité : l'expérience sera donc renouvelée.

Après les votes, boissons et gâteaux ont été offerts aux personnes présentes



### ASSOCIATION LOCALE ADMR DE SAINT BOMER LES FORGES

Mairie | 61700 SAINT BOMER LES FORGES

Tél : 02 33 37 17 77 | Fax : 02 33 37 17 77

[www.admr61.fr](http://www.admr61.fr) | [adm.stbomer@fed61.admr.org](mailto:adm.stbomer@fed61.admr.org)

Siret : 78097401000016 | APE : 8810A | Agrément qualité n°SAP780974010



Notre saison de cinéma est terminée. Nous vous remercions pour votre fidélité, votre soutien, vos encouragements, et espérons vous retrouver très nombreux à la rentrée.

Nous avons fait de belles séances avec une salle bien remplie pour les films « chasse gardée » et « un petit truc en plus ». Nous vous proposerons à nouveau de belles soirées cinéma dès septembre, mais pas que ...

**A vos agendas :**

- Le samedi 16 novembre, le groupe « LES VOIX-CI, LES VOIX-LA » viendra se produire, salle Sainte Thérèse.



*« LES VOIX-CI, LES VOIX LÀ », est un groupe vocal constitué de neuf femmes, au registre atypique et décalé. Sa couleur oscille entre sérieux et déjanté.*

*Elles interprètent un répertoire éclectique, qu'elles s'approprient en modifiant quelquefois les textes, dans une mise en scène teintée d'humour et de poésie.*

*Le groupe se produit à cappella, quelquefois accompagné à la guitare.*

*Venir découvrir ce spectacle haut en couleurs et d'humeur bon enfant, c'est l'assurance de partager un moment convivial.*

*(Spectacle pour tous les âges) »*

- Le samedi 18 janvier 2025, c'est la troupe les CAMUSARDS de Mortain qui viendra jouer sa pièce.
- Le calendrier prévisionnel de cinéma est le suivant :

**Calendrier Prévisionnel 2024/2025  
SALLE STE THÉRÈSE LONLAY L'ABBAYE**

<b>Dates</b>	<b>Horaires</b>	<b>Films</b>
Mercredi 11 Septembre 2024	20h30	Film Grand Public
Mercredi 02 Octobre 2024	20h30	Film Grand Public
Mercredi 23 Octobre 2024	17h00	Film Jeune Public
	20h30	Film Grand Public
Mercredi 13 Novembre 2024	20h30	Film Grand Public
Mercredi 04 Décembre 2024	20h30	Film Grand Public
Mercredi 18 Décembre 2024	15h00	Film Jeune Public
Mercredi 15 Janvier 2025	20h30	Film Grand Public
Mercredi 29 Janvier 2025	20h30	Film Grand Public
Mercredi 19 Février 2025	17h00	Film Jeune Public
	20h30	Film Grand Public
Mercredi 12 Mars 2025	20h30	Film Grand Public
Mercredi 09 Avril 2025	17h00	Film Jeune Public
	20h30	Film Grand Public
Samedi 26 Avril 2025	17h00	Film Grand Public
	20h30	Film Grand Public
Mercredi 14 Mai 2025	20h30	Film Grand Public
Mercredi 04 Juin 2025	20h30	Film Grand Public
Mercredi 25 Juin 2025	20h30	Film Grand Public
Mercredi 9 Juillet 2025	20h30	Film Grand Public

Si vous souhaitez recevoir notre programmation, n'hésitez pas à envoyer un mail à [culturetloisirslonlay@gmail.com](mailto:culturetloisirslonlay@gmail.com) pour vous faire ajouter à notre liste de diffusion. Nous sommes également sur les réseaux sociaux : facebook (Cuture et Loisirs Lonlay), Instagram (asso.culture.et.loisirs.lonlay). Vous pouvez également nous soumettre par mail ou téléphone : vos idées, envies, suggestions, propositions d'animations, contacts de groupe de musiques/chants/théâtre, et pourquoi pas, rejoindre notre équipe de bénévoles !

En espérant, vous voir nombreux tout au long de l'année.

Culturellement votre.

Angélique Vaugeois, présidente (06 20 07 81 28) et toute l'association vous souhaitent un bel été.

## JUMELAGE DE LONLAY L'ABBAYE - STOGURSEY

Nous avons reçu nos amis Anglais du 3 au 6 mai 2024.

Comme chaque fois c'est toujours l'occasion de belles retrouvailles.



Le samedi 4 mai, nous les avons emmenés visiter le village médiéval de St Suzanne, avec visite d'un moulin à papier, sous une météo assez clémente.

Le samedi soir, dîner commun des deux comités à la salle de Lonlay dans une ambiance très chaleureuse.



*Un grand merci à Mme MOORE pour sa visite cette année.*

Puis dimanche en famille. Le lundi matin nos amis sont repartis pour Stogursey. Nous irons à notre tour leur rendre visite en 2025, avant de se mettre au travail pour préparer leur venue en 2026 pour le 40ème anniversaire de notre jumelage.

Catherine DENIS



## ENTENTE SPORTIVE LONLAY-ST BÔMER

### Bilan de la Saison 2023-2024

Nous avons terminé la Saison 2023-2024 avec nos quatre équipes de Jeunes : U9, U11, U13 et U15 en entente avec Domfront.

Les U9 ont continué à participer aux Plateaux : deux Plateaux Futsal à Juvigny puis les Plateaux sur herbe à Flers, Tinchebray, La Lande Patry, Passais, Céaucé, Domfront, Juvigny et St Bômer.

Ils ont participé à la Journée Nationale des Débutants(JND) à Argentan le Samedi 8 Juin 2024



Les U11, eux aussi ont continué les Plateaux, un Plateau Futsal à Céaucé puis les Plateaux sur herbe à raison de deux Plateaux par site La Lande Patry, Céaucé, St Bômer, La Selle La Forge, Messei. Ils ont aussi participé au Challenge C où ils ont fait un très beau parcours finissant 3ème aux classements des sélections sur 30, seuls les 12 premiers étaient qualifiés pour la Finale Départementale qui s'est déroulée le Samedi 25 Mai 2024 à Domfront et ils terminent 12ème

Les U13 ont poursuivi la seconde Phase en Niveau 3; ce fut parfois compliqué car l'équipe n'était pas toujours au complet. Ils ont aussi participé au Challenge C où ils ont fait un beau parcours lors des sélections, ils ont terminé 7ème sur 22; seuls les 12 premiers étaient qualifiés pour la Finale Départementale qui s'est jouée le samedi 25 Mai 2024 à Domfront et ils terminent 11ème



Les U15, pour qui nous avons fait une entente avec Domfront pour la deuxième phase, ont découvert le Foot à onze et le grand terrain (comme les seniors). Les Jeunes se sont découverts et ont progressé. Ils terminent 8ème sur 10. Globalement, le ressenti de cette entente est positif et ça a surtout permis à tous de jouer.

Lors de notre journée Découverte, le Mercredi 19 Juin 2024, nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Brigitte LEFRANCOIS, membre de la Commission Foot Animation du District de l'Orne qui est venue avec son "Caddy Car" rempli de matériel et de jeux. Malheureusement la météo n'était pas rendez-vous et ce fut quelque peu mitigé. Merci à Brigitte.



#### Les perspectives pour la Saison 2024-2025 :

En Septembre, nous souhaitons repartir avec des U9 (Filles et Garçons nés en 2018, 2017, 2016), des U11 (Filles et Garçons nés en 2015, 2014 et 2013 pour les Filles) et des U13 (Filles et Garçons nés en 2013, 2012 et 2011 pour les Filles).

Nous recherchons des joueuses ou joueurs nés entre 2012 et 2018 et également des personnes susceptibles d'être disponibles pour aider à l'encadrement.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Président au 02 33 38 76 19 ou la Secrétaire au 06 70 63 17 32.

Amicalement Foot.  
Le bureau



## COMITÉ DES FÊTES DE LONLAY-L'ABBAYE

- Le repas annuel s'est déroulé le Dimanche 28 janvier 2024, dans un climat convivial et familial.



La nouveauté de cette année fut l'animation faite par Aurélien et qui a été très appréciée.

### **Notre prochain repas est fixé au Dimanche 26 Janvier 2025.**

- Le Comité a tenu son Assemblée Générale le Vendredi 16 Février 2024. Nous avons eu le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres (Marc et Solenne). Le bureau a été reconduit : Président Roland LEROYER, Vice-Président Michel DURAND, Trésorière Agathe VERAQUIN, Secrétaire Monique HECQUARD, les membres René GUERIN, Alexis HECQUARD, Alain LECHERBONNIER, Valérie LECHERBONNIER, Jean-Michel JOUVIN, Maryse LEFEVRE, Sophie LESCOUZERES, Michel BIDARD, Sylvain BERTRAND, Virginie HERBRETCH, Marc Ormal et Solenne Le Cam.

- La randonnée pédestre a eu lieu le Dimanche 7 Juillet 2024 sur la commune de Lonlay. Environ quarante personnes y ont participé et partagé le goûter au retour à la salle Ste Thérèse. Même si la météo n'était pas au rendez-vous, ce fut un après-midi agréable et très convivial.



- **Nous vous donnons rendez-vous pour la Fête et le Vide-Greniers qui se dérouleront le week-end du 24 et 25 Août 2024.**

**Le Samedi soir :** Fête foraine, Crêpes, Galettes, Saucisses, Buvette... A partir de 19h30 Concert (1ère partie) avec le groupe « Eden » ; 21h30 Retraite aux flambeaux avec la Musique Départementale des Sapeurs Pompiers de l'Orne suivie du feu d'artifice ; 23h00 Concert (2ème partie).

**Le Dimanche toute la journée :** Vide-Greniers, Fête foraine, Crêpes, Galettes, Saucisses, frites, Buvette, Pesée du panier...

Pour le Vide-Greniers, merci de réserver au 02 33 38 68 18 ou 06 70 63 17 32.

- **L'animation de Noël sera reconduite et est fixée au Vendredi 20 Décembre 2024.**

Pour chacune des manifestations, nous comptons sur vous

Le Bureau

**ASSOCIATION GYM VOLONTAIRE DE LONLAY**  
**L' ABBAYE**

**Gym Prévention Santé**  
**Pratiquée par un**  
**Professionnel SIEL BLEU**



**Rendez-vous**

**Salle polyvalente de LONLAY L'ABBAYE**

**De 20 h à 21 h**

**Reprise Septembre 2024**

**Essai gratuit pour les 2 premières séances**

**72 € pour l'année**

**Une activité ludique et adaptée à vos capacités, vos  
besoins, vos envies dans une ambiance conviviale**



**Pour maintenir sa forme**

**Pour améliorer sa condition physique**

**Pour conserver son équilibre**

**Pour se détendre**

**Renseignements Tél – 09 67 65 48 70 – 02 33 38 41 41 – 02 33 37 17 70**

## FOYER DE L'AMITIÉ



Bonjour à tous,  
L'été est déjà là et la chaleur nous manque un peu...  
L'AG a eu lieu le jeudi 11 Janvier avec 115 personnes présentes.  
Le loto a été d'une grande satisfaction avec 362 personnes le 18 Février.  
Le lundi 11 Mars le concours de belote a réuni 144 personnes.  
Le jeudi 16 Mai, la collation gratuite a réuni 70 personnes.

Du 15 au 22 JUIN nous avons organisé un voyage (51 personnes) dans le JURA à VILLERS LE LAC. Les adhérents ont pu profiter de diverses visites .Ils ont pu visiter le musée de la montre ou de nombreux bijoux sont exposés, NEUCHATEL en suisse et son lac puis visite de la ville en petit train, croisière sur le DOUBS,ORNANS la petite Venise Comtoise avec la rivière la Loue et visite du musée de costumes anciens, St POINT et son lac, le fumoir du Papy Gaby, le saut du Doubs avec une chute d'eau de 27 mètres dans un environnement naturel et sauvage, le tout dans une très bonne ambiance. Tout ce petit monde est rentré avec des étoiles plein les yeux



La sortie d'une journée est prévue le vendredi 11 octobre à DENEZE- SOUS-DOUE avec un déjeuner spectacle « LES JOURNEES BRESILIENNES » à réserver dès maintenant, places limitées.

Les thés dansants ont toujours autant de succès avec en moyenne 250 personnes.

Très bonnes vacances à tous !!!

Le bureau.

PS :

- Reprise du club le jeudi 5 Septembre
- Concours de belote le lundi 9, Septembre

# ÉTAT CIVIL DU 01/01 AU 30/06/2024

## Naissances :

- NOEL Madyssonne le 03 janvier 2024
- CHARDIN Séléne Camille Méloé le 02 février 2024
- POULAIN Thélyo Arnaud Lylio le 12 avril 2024
- MAILLARD Layana le 18 juin 2024



## Pacs :

- BIZET Rémi et VIVILLE Edith le 04 mars 2024



## Décès :

- ROCHER Etiennette Lucie Lucienne Louise, veuve DÉZANDEZ le 14 janvier 2024
- DUBOC Denise Georgette Germaine, veuve LAFONT le 14 janvier 2024
- HAMARD Yvonne Marie le 21 janvier 2024
- LÉVÊQUE Odile Jeanne Rachel, veuve VAUGEOIS le 07 février 2024
- GEORGEL Monique, veuve GAGNEPAIN le 14 février 2024
- BIGNOL Claude Michel le 18 mars 2024
- DUCHESNAY Suzanne Yvette Fernande Maria veuve BERTRAND le 22 mars 2024
- GAUDIN Clément Louis le 23 mars 2024
- ELIARD Hubert Pierre Marie le 05 avril 2024
- MORIN Danielle Albertine Paulette le 10 avril 2024
- AUBERT Michel Daniel Louis le 15 avril 2024



## LES ERREURS DE TRI DANS LE SAC JAUNE !

Les erreurs de tri, c'est quoi ?

Les erreurs de tri correspondent aux déchets mis dans le sac jaune qui :

- Sont des emballages non vidés ou imbriqués (les uns dans les autres),
- Sont des emballages en verre (bouteilles, pots et bocaux) ;
- Ne sont pas des emballages (objets, lingettes, serviettes ou mouchoirs en papiers, restes alimentaires etc...).



**En 2023, les erreurs de tri représentaient 31% des tonnages collectés. Les erreurs les plus fréquentes constatées sont les imbriqués, le verre, le textile...** Que ce soit pour "gagner de la place" dans la cuisine et/ou dans le sac, on peut penser qu'imbriquer des déchets est "pratique". Pourtant, cela empêche le recyclage de ces déchets !

Malgré un passage dans différentes machines de tri (cribles balistiques, trieurs optiques, aimants, etc), les déchets imbriqués sont difficiles à séparer. Résultat : ils sont considérés comme des "refus" et finissent à l'incinération. Pour être certains que les déchets recyclables soient recyclés, il suffit de les jeter en vrac dans le sac jaune ou la colonne de tri. Tout simplement !

### A NE PAS JETER DANS LE SAC JAUNE :

<p>Objets en plastique</p>	<p>Objets Métalliques</p> <p>(Poêles, ustensiles de cuisine...)</p>	<p>➔</p> <p><b>Apporter en déchèterie</b></p>
<p>Textiles et Chaussures</p>	<p>Emballages en verre (Bouteilles, pots, bocaux)</p>	<p>➔</p> <p><b>Déposer dans les bornes d'apport volontaire prévues</b></p>
<p>Couches, masques, serviettes, nappes, mouchoirs essuie-tout...)</p>	<p>Assiettes, gobelets, pailles... en plastique</p>	<p>➔</p> <p><b>Mettre dans le sac d'ordures ménagères</b></p>
<p>Matériel médical (seringues...) médicaments...</p>	<p>➔</p> <p><b>Apporter en pharmacie</b></p>	<p><b>Les produits dangereux doivent être déposés en déchèterie</b></p>

### Ces erreurs de tri représentent des coûts :

**Financier** : Les déchets du sac jaune sont envoyés sur une chaîne de tri et les refus sont ensuite redirigés vers l'incinération → Surcoût pour la collectivité

**Environnementaux** : Les erreurs de tri peuvent souiller les autres déchets et empêcher leur recyclage.

**Et parfois un danger** : Ces erreurs telles que les seringues peuvent blesser les opérateurs de collecte et de tri.

**Une seule question à vous poser : EST-CE UN EMBALLAGE / UN PAPIER ?**

✓ **OUI** : Le déposer, vidé, dans le sac jaune, sans le laver et **SANS L'IMBRIQUER dans un autre emballage**

✗ **NON** : ne pas le déposer dans le sac jaune.

# POINT INFOS PRATIQUES

## MAIRIE

**3 PL. ST SAUVEUR**

### **Horaires d'ouverture:**

Lundi au vendredi :

- De 9H00 à 12H00
- Et de 13H30 à 17H00

### **ATTENTION MOIS JUILLET-AOÛT :**

**Lundi au Vendredi de 9H00 à 12H00**

### **Permanences du Maire :**

Sur rendez-vous.

**Téléphone :** 02.33.38.67.36

**Mail :** mairie.lonlay-labbaye@wanadoo.fr

**Site :** www.lonlaylabbaye.com

## CABINET INFIRMIER DU BOCAGE

**LONLAY L'ABBAYE - SAINT CLAIR  
DE HALOUZE**

**02.33.66.90.32**

Valérie, Alexandra, Vincent, David et Amélie

## MAISON MÉDICALE

**4 BIS ROUTE DU STADE**

Lundi, Mardi, mercredi, vendredi :  
à **7H15 précises**

Jeudi à **8H30 précises**

Sur RDV le Samedi et le Dimanche



## AGENCE POSTALE COMMUNALE

**4 ROUTE DU STADE**

### **Horaires d'ouverture:**

Mardi au vendredi :

- De 9H00 à 12H00

Samedi:

- De 9H00 à 11H30

**Téléphone :** 02.33.37.64.12



## ESPACE NUMÉRIQUE

**3A PL. ST SAUVEUR**

### **Atelier numérique:**

Accompagnement de démarches  
administratives:

Sur rendez-vous auprès d'Alain DURAND

**06.81.82.57.28**

Espace en libre service:

Gratuitement sur demande au secrétariat de  
Mairie.

## DÉCHETTERIE

**ROUTE DE ROUELLÉ**

### **Horaires d'ouverture :**

Du 1er Avril au 30 Septembre :

Lundi et Mercredi :

- De 14H00 à 17H00

Vendredi :

- De 14H00 à 18H00

Samedi :

- De 9H00 à 12H00

- De 14H00 à 18H00

Du 1er Novembre au 31 Mars :

Lundi et Mercredi :

- De 14H00 à 17H00

Vendredi :

- De 14H00 à 17H00

Samedi :

- De 9H00 à 12H00

- De 14H00 à 17H00



## LA COMMUNE DE LONLAY PRÉSENTE SUR FACEBOOK ET PANNEAU POCKET

### **Facebook :**

Suivez nous et découvrez nos actualités  
sur notre page Facebook :  
[www.facebook.com/lonlaylabbaye](http://www.facebook.com/lonlaylabbaye)

### **Panneau Pocket :**

Restez informé en temps réel sur les  
actualités de Lonlay avec les alertes  
infos sur l'application panneau  
Pocket.



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DÉCEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, mardi dix neuf décembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lonlay l'Abbaye, régulièrement convoqué le 13 décembre 2023, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire.

### **Présents :**

C. DEROUET – J.C. COQUIO - Jacq. GUERIN – F. LAUTOUR - V. BESNARD – N. BOUCHARD – A. DURAND – C.LAFONT - P. LESELLIER - Ph. LETONDEUR – C. PELLERIN – S. PICK - S. POTTIER

**Absents excusés :** V. FOURRE pouvoir à A.DURAND - I. LANGLOIS pouvoir à F.LAUTOUR

### **Absents :** -

Christian LAFONT a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Droit de Prémption Urbain : 3&4 place Jules Levée & 4 rue du Centre
2. Travaux réhabilitation 7 place St Sauveur (Maison Lévêque) et demande de subventions
3. 3 maisons haut du bourg : avenants, plus et moins values, prolongation délai
4. Recensement de la population : recrutement et fixation du montant des rémunérations
5. Ilot d'Habitat Bocage St Nicolas : Règlement intérieur du lotissement, actualisation de la longueur de la voirie communale, travaux voirie route de la Butte du Clos
6. Tarifs gîte 2024
7. Régie modifications : médiathèque et photocopies + gîte
8. Décision Modificative (DM) : budgets opération « 3 maisons haut du bourg » et station-service
9. CDC DTI : rapport annuel 2022 élimination des déchets + pouvoir de police publicité extérieur
10. Questions diverses

Le procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2023 a été adopté à l'unanimité.

### **1. Droit de Prémption Urbain : 3&4 place Jules Levée et 4 rue du Centre**

Avec l'ANCT (*Agence Nationale de la Cohésion des Territoires*), le Maire a fait le point fin septembre sur notre objectif de 2008 de lutter contre la désertification de la ruralité, avec l'implantation de tous les services du quotidien (commerces, services, santé). Ayant maintenant réalisé tous ses objectifs et, d'un commun accord avec l'ANCT, il serait souhaitable de continuer à travailler sur la réhabilitation de l'habitat.

Le Maire informe le Conseil municipal qu'il a reçu 2 dossiers pour la vente d'immeubles soumis au droit de prémption urbain :

- 1/ parcelles AD93 (et terrain AD206, 88 & 89), d'une superficie totale de 2968m<sup>2</sup>, située 3&4 place Jules Levée, vendue 120.000€ (hors fais) par l'agence ASI Immobilier à Passais.
- 2/ parcelles AB32 (et terrain 315), d'une superficie totale de 263m<sup>2</sup>, située 4 rue du Centre (ex boulangerie), vendue 20000€ (hors fais) par l'agence ORCA à Putanges

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**, décide :

- d'exercer son droit de prémption urbain sur ce 1er bien

L'agence ASI immobilier a fait de la rétention d'information (DPE, rencontre des acheteurs, etc...) lors de a 1<sup>ère</sup> visite malgré plusieurs demandes par courrier.

Les projets ne manquent pas : chambres d'hôtes, famille d'accueil, logement social. Ce serait pour fin 2024, début 2025.

- de NE PAS exercer son droit de prémption urbain sur ce 2è bien

En effet, ce serait une réhabilitation en logements locatifs par un privé (un couple de St-Bomer), ce qui correspond à notre stratégie.

## 2. Travaux réhabilitation 7 place St Sauveur (Maison Lévêque) et demande de subventions

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a acheté en 2022 la maison Levêque au 7 place St-Sauveur. Il convient maintenant de lancer une consultation auprès d'architectes pour exercer la mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux autour d'un projet de logement locatif (NB : 3 chambres à l'étage).

Le projet est chiffré ainsi :

- réaménagement / rénovation : 160.000€
- honoraires maître d'œuvre : 12.800€
- frais annexes (amiante, PSCR) : 10.000€
- option PAC (pompe à chaleur) : 17.500€.

Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à demander des subventions pour ce projet.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Le Maire à demander toutes subventions, Préfecture (DETR, DSIL, Plan Friches), au Département, au Conseil Régional, l'Europe (LEADER)... etc.

*NB : DETR :4.2.3 Réhabilitation d'un bâti acquis pour réhabilitation de logements vacants pour cause de vétusté.*

- de lancer une consultation auprès d'architectes pour exercer la mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux.

Les dépenses concernant ce projet de réhabilitation du centre bourg se détaillent ainsi :

DETAIL DES DEPENSES	COUT HT
- AMENAGEMENT	160 000.00 €
- ACHAT MAISON + frais notaire	36.500.00 €
- MISSION HONORAIRES maître d'oeuvre	12 800.00 €
- FRAIS ANNEXES (DIAGNOSTIC AMIANTE ET PLOMB – MISSION CSPS)	10 000.00 €
- OPTION Pompes à chaleur	17 500.00 €
<b>TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL HT :</b>	<b>236 800.00 €</b>

M. Le Maire propose au conseil municipal le plan de financement prévisionnel HT ci-dessous :

- ETAT (DETR ou DSIL) :	118 400 € (50 %)
- commune (autofinancement) :	118 400 (50 %)
<b>TOTAL</b>	<b>236 800 € HT</b>

### 3. 3 maisons haut du bourg : avenants, plus et moins values dentiste

Le Maire informe de l'évolution du dossier.

Les travaux sont presque terminés. Le matériel du dentiste est arrivé la semaine dernière. A ce jour, il y a eu 480 appels téléphoniques pour être inscrits sur la pré-liste, soit env. 1056 patients (sachant que la moyenne par foyer est de 2,2 personnes). La liste lui sera donnée début janvier.

L'ouverture est prévue le 08 janvier 2024. Il fonctionnera, dans un premier temps, par messagerie sur le téléphone.

Suite au marché public de 2021 pour les 3 maisons, pour certains lots, le montant de 10% maximum autorisé par lot est dépassé, il convient donc de délibérer pour les avenants suivants :

- Lot 1 COURTEILLE : Moins value : -4031.75€ HT soit -4838.10€ TTC
- LOT 5 SMA (menuiseries extérieures) : plus value 4215€ HT soit 4636.50€ TTC

- LOT 6 SMA (menuiseries intérieures) : 4 avenants au total :  
plus value de 2759€ HT soit 3034,90€ TTC  
plus value de 7696€ HT soit 8465,60€ TTC  
plus value de 1865€ HT soit 2051.50€ TTC  
plus value de 295€ HT soit 324.50€ TTC

- LOT 7 MFI (cloisons, isolations) : 2 avenants :  
plus value de 750€ HT soit 825€ TTC  
plus value de 9206€ HT soit 10.126,60€ TTC

- LOT 8 Eurotherm (plomberie) :3 avenants :  
Plus value de 546.30€ HT soit 600.93€ TTC  
Plus value de 1347€ HT soit 1481.70€ TTC  
Plus value de 3309.80€ HT soit 3640.78€ TTC

- LOT 9 EJS (électricité) : plus value de 15.765€ HT soit 17.341,50€ TTC

- LOT 11 Dubourg Déco (peintures) : plus value de 4944,57€ HT soit 5439.03€ TTC

= **TOTAL : 48.666,92€ HT** soit 53.130,44€ TTC

Rectificatif par rapport au dernier Conseil Municipal : Achat et remboursement de l'autre partie du matériel à compter du 3<sup>e</sup> mois d'installation (objectif : 1<sup>er</sup> avril 2024) sur 7 ans, soit **304.98€/mois** (au lieu de 305€) :

- Le matériel médical et de stérilisation : 18.208,90€
- La radio intra-orale : 7.409,60€

Soit total de 25.618,50€

Le praticien en devient propriétaire à l'issue des 7 ans, après la dernière échéance échue.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte les devis.
- accepte le projet de location entre la Commune et le dentiste avec la gratuité du loyer pendant 3 mois dès son installation et un loyer mensuel de **500€ TTC** + location de matériel pour **304.98€ TTC/mois**
- autorise Monsieur le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier (ex : avenants au Marché Public, ordre de service).
- décide que les crédits nécessaires seront portés au Budget 2023 selon les crédits disponibles.

#### **4. Recensement de la population : recrutement et fixation du montant + arrêté nomination coordonnateur**

La commune doit organiser pour l'année 2024 les opérations de recensement de la population, qui aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Il convient de désigner officiellement ce coordonnateur de l'enquête de recensement et de recruter deux agents recenseurs.

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a désigné début juin Mme Stéphanie DELACOUR, coordonnateur titulaire et Mme Sandrine CHÉNEAU, suppléante.

D'autre part, M. Le Maire a retenu les candidatures de Mmes Nadine LAUNAY, Céline CHAUVIERE-GROSSE pour effectuer le recensement.

Le Maire ajoute qu'il est souhaitable que les réponses soient faites par internet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, de fixer comme suit la rémunération des agents recenseurs.

- la feuille logement : 1.13 €
- le bulletin individuel : 1.72 €
- en outre les agents seront indemnisés des kilomètres parcourus selon les barèmes prévus par la loi.

Le Maire informe de la dotation à percevoir pour 2024 : 2372€.

### **5. Ilot d'Habitat Bocage St Nicolas : Règlement intérieur du lotissement, actualisation de la longueur de la voirie communale, travaux voirie route de la Butte du Clos**

Le règlement intérieur du lotissement a été rédigé par la SOGETI. Il comprend la voirie, les réseaux (eau, télécom, etc...), l'aspect extérieur des bâtiments (façades, matériaux), clôtures, plantations, etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adopter le règlement intérieur de l'Ilot d'Habitat Bocager / lotissement St-Nicolas, ainsi que toutes évolutions dudit règlement ne remettant pas en cause son économie générale.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer les promesses de vente des lots du lotissement St-Nicolas.
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer toute démarche ou à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

-----  
Après vérification et mesures, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'intégrer dans le domaine public communal la voie suivante pour l'actualisation de la longueur de la voirie communale nécessaire au calcul de la DGF : l'Ilot d'Habitat Bocager Saint Nicolas. La longueur est de **360 ml** portant ainsi la longueur de voirie communale de 45 596 ml à 45 956 ml.  
-----

Le Maire informe le conseil municipal qu'il convient de faire des travaux de voirie sur la route de la Butte du Clos suite aux travaux du lotissement, qui ont abimé la route d'accès.

2 devis ont été reçus :

- Devis Courteille (19/06/23) : 16942.37€ HT en tri-couche OU 32 255.37€HT en émulsion bitume avec gravillon
- Devis Routière Perez : 29282.50€ en bicouche OU 43685.35€ HT en bicouche & BBSG (Béton Bitumineux Semi-Grenu = enrobé)

De plus, le Maire informe le Conseil Municipal qu'après avoir rattrapé le retard au niveau de la réfection des voies communales et propose d'utiliser le même montant de budget que les années passées (env. 100.000€ HT) pour la réfection des places du bourg.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, accepte :

- le devis de Courteille pour le devis tri-couche à 16.942,37€ pour le lotissement
- la réfection des places du bourg et autorise Le Maire à demander toutes subventions, Préfecture (DETR, DSIL, Plan Fiches), au Département, au Conseil Régional, l'Europe (LEADER)... etc.

### **6. Tarifs gîte 2024**

Le Maire informe que les prix des draps jetables sont de : lit 1 pers = 3.94€ HT / lit 2 pers = 6.43€ HT (tarifs 2023).

Compte-tenu de ses éléments et du temps passé par le personnel (technique et administratif), le Maire propose les nouveaux tarifs :

- nuit en dortoir (11 pers max) : passage de 15€ à **20€/pers**
- nuit en chambre (pour 2 pers) : passage de 30€ à **40€/chambre**

Week-end, toute l'année, gîte complet = passage de 225€ à **300€/nuit**

Tarifs inchangés :

Semaine (lundi au vendredi) en dortoir : passage de 50€ à 60€/pers.

- Semaine (du samedi au samedi) ou bien dès 4 nuits consécutives, gîte complet :

haute saison (juillet, août + Noël & An) : passage de 700€ à 750€

basse saison : passage de 500€ à 550€

- 250€ /mois en semaine du lundi au vendredi

- pour les Randonneurs du Sentier : 120€/nuit (en dortoir) + 100€ extérieur (tentes)

- Forfait réfection clés si perte : 20€

La caution sera au minimum de 100€ et sinon au delà de 100€ toujours égale au prix de la location de la nuit ou semaine ou mois.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les nouveaux tarifs ci-dessus pour le gîte à partir du 08 janvier 2024 (sauf pour les contrats déjà signés sur 2023 pour 2024).

## **7. Régie : modification médiathèque, photocopies et gîte**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu d'effectuer des modifications dans le fonctionnement des régies communales : médiathèque et photocopies, regroupées en 2021.

La Trésorerie de la Flers (DGFIP) nous a informés qu'il conviendrait d'y ajouter le gîte pour le paiement en espèces et la taxe de séjour.

Il convient donc de fermer la régie existante (photocopies + médiathèque) et de créer une nouvelle régie avec les produits divers de la commune (photocopies + médiathèque + gîte : nuitée et encaissement pour le compte de tiers : taxe de séjour pour Domfront Tinchebray Interco) avec ouverture d'un compte DFT (dépôt de fonds).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de créer une nouvelle régie : produits divers de la commune (photocopies, médiathèque & gîte), dès maintenant et d'ouvrir un compte DFT

- de clôturer l'ancienne régie (photocopies & médiathèque), au 31 décembre 2023

et autorise M. le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier (arrêtés).

## **8. Décision Modificative (DM) : budgets des opérations « 3 maisons haut du bourg » et station service**

**3 maisons haut du bourg** : Il y a lieu d'effectuer un virement de crédits dans le budget de la Commune pour payer les dernières factures de l'année liées l'aménagement du cabinet médical car nous sommes en dépassement de crédits sur le budget prévisionnel initial.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

### **Dépenses de Fonctionnement :**

Chapitre 23/ compte 2313 (constructions) : opération 100031 : 55000 €

### **Dépenses de Fonctionnement :**

Compte 2313 : -55000 €

-----  
**Station-service** : Il y a lieu d'effectuer un virement de crédits dans le budget de la Station-Service pour payer les dernières factures de l'année liées aux ventes de carburants.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer les virements de crédits suivants :

### **Dépenses de Fonctionnement :**

Chapitre 011 : compte 607 : 40000 €

### **Recettes de Fonctionnement :**

Compte 707 : 40000 €

## **9. CDC DTI : rapport annuel 2022 élimination des déchets + pouvoir de police publicité extérieure**

Le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'éliminations des déchets.

Ce rapport établi par la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray-Interco pour le secteur du Domfrontais doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Christian LAFONT fait remarquer que le prix est passé de 106€ la tonne en 2022 à une prévision de 159€ la tonne en 2023.

Après présentation de ce rapport, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve le rapport sur le prix et la qualité du service public d'éliminations des déchets 2022 présenté par la Communauté de Communes de Domfront-Tinchebray-Interco.

-----  
Actuellement, les compétences en matière de police de la publicité, des enseignes et des pré-enseignes sont exercées par le Préfet de département lorsque la commune n'a pas de règlement local de publicité.

La loi n° 2021-1104 du 22 août 2022 dite « Loi Climat et Résilience » prévoit une décentralisation en matière de police de publicité extérieure par un transfert automatique de l'exercice de ce pouvoir aux maires à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

La loi prévoit 2 cas différents dans les Communautés de communes non compétentes en matière de Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou de règlement local de publicité (RPL) :

- Dans les communes ayant plus de 3500 habitants, le pouvoir de police de la publicité extérieure sera exercé par le Maire
- Dans les communes ayant moins de 3500 habitants, le transfert de la police de la publicité extérieure au Président de la CDC est automatique sauf si la commune s'y oppose.

**Vu** la loi n° 2021-1104 du 22 août 2022 dite « Loi Climat et Résilience » en son article 17,

**Considérant** que la commune a conservé sa compétence communale pour gérer les questions d'urbanisme au plus près du territoire et de ses habitants, et que la police de la publicité extérieure est intrinsèquement liée à la l'urbanisme,

Il est proposé au Conseil municipal :

- **De s'opposer** au transfert de la police de la publicité extérieure de la commune de **Lonlay l'Abbaye** à la communauté de communes Domfront – Tinchebray Interco,
- **De notifier** cette décision à Monsieur le Président de la Communauté de communes de Domfront – Tinchebray Interco.

## Questions diverses

**Vœux** : Ils sont prévus le samedi 13 janvier à 15h à la salle polyvalente.

### **80è Anniversaire du Débarquement**

Le Maire informe d'un courrier reçu de Mark DIMON qui souhaite venir vers le 08 août, comme en 2024, avec une délégation d'américains dans le cadre du « Chow Hound » (avion qui s'était écrasé en 1944 à Lonlay). Il souhaiterait que l'on contacte le Consulat pour les démarches administratives (visa, passeports) et que l'on réserve le gîte pour l'accueil des familles.

Christophe PELLERIN et Gilles BOUCHARD suivront également ce dossier.

N° délibération	Objet de la délibération
2023-00056	DROIT DE PREEMPTION URBAIN : 3&4 place Jules Levée : préemption 4 rue du Centre : pas de préemption
2023-00057	TRAVAUX MAISON 7 PL ST SAUVEUR : demande de SUBVENTIONS
2023-00058	DENTSITE : loyer installation matériel
2023-00059	3 maisons : travaux avenants
2023-00060	DESIGNATION DU COORDONNATEUR COMMUNAL DU RECENSEMENT DE LA POPULATION ET FIXANT LA REMUNERATION DES AGENTS
2023-00061	Travaux voirie (rte Butte Clos et places)
2023-00062	Lot St Nicolas : CLASSEMENT VOIRIE COMMUNALE
2023-00063	Lot St Nicolas : REGLEMENT INTERIEUR
2023-00064	TARIFS GITE 2024
2023-00065	REGIE DE RECETTES MEDIATHEQUE & PHOTOCOPIES + GITE
2023-00066	DM N°1 - BUDGET COMMUNE
2023-00067	DM N°2 - BUDGET STATION
2023-00068	Communauté De Communes : Rapport ELIMINATION DECHETS 2022
2023-00069	Communauté De Communes : renonciation POLICE PUBLICITE EXTERIEURE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15.

Le secrétaire de séance

Le Maire

Christian LAFONT

Christian DEROUET

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, jeudi 14 mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lonlay l'Abbaye, régulièrement convoqué le 01 mars 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Christian DEROUET, Maire.

**Étaient présents** : Mesdames et Messieurs C.DEROUET – J-C.COQUIO – J.GUERIN -F.LAUTOUR V.BESNARD – N.BOUCARD - A.DURAND – C.LAFONT – I.LANGLOIS - P.LESELLIER - P.LETONDEUR – C.PELLERIN – S.PICK - S.POTTIER

**Absents représentés** : V.FOURRÉ pouvoir à A.DURAND

I.LANGLOIS a été désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance.

### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2023 des : Commune – Station-service – Lotissements (Le Grand Jardin et St-Nicolas).  
Vote du budget primitif 2024 des : Commune – Station-service – Lotissements (Le Grand Jardin et St-Nicolas).
2. Achat immobilier
3. Vote des taux d'imposition 2024
4. Comptabilité M57 et fongibilité des crédits
5. Délégation admission en non valeur des créances de faible montant
6. Personnel : Protocole transactionnel suite mutation
7. Achat matériel / Services Techniques
8. Travaux couverture
9. TE61 : changement Eclairage Public
10. Travaux réhabilitation 7 place St Sauveur (Maison Lévêque) et demande de subventions (rectificatif)
11. Ilot d'Habitat Bocager Lotissement St Nicolas : clauses
12. Concours fleurissement 2023 : notification bon d'achats
13. Subventions Associations 2024
14. Désignation d'un correspondant défense (CORDEF)
15. Questions diverses

Le Maire souhaite :

- modifier le point 6 qui devient : Personnel : création de poste permanent d'adjoint administratif 2<sup>e</sup> classe
- ajouter au point 8 : Travaux de voirie (devis) et demande de subvention
- ajouter 1 question : goudronnage du chemin Champguichon

Le Conseil Municipal accepte.

.....  
*Le procès-verbal de la réunion du 19 décembre 2023 a été adopté à l'unanimité.*

*Cependant le maire informe qu'il convient de retirer le point concernant « **L'opposition au transfert de compétence de la police de la publicité extérieure de la commune de Lonlay l'Abbaye à la communauté de communes Domfront – Tinchebray Interco** » suite à un mail de la Préfecture reçu début janvier concernant un nouveau décret 2023-1409 du 29/12/2023 :*

*« Si la loi n'impose aucun formalisme quant à l'opposition au transfert des pouvoirs de police par le maire, il est cependant conseillé que l'opposition prennent la forme d'un arrêté ou d'un courrier du maire au président de la communauté avec accusé de réception. **Les maires sont donc compétents au 1<sup>er</sup> janvier 2024 pour la police et l'instruction, sans aucun moyen de transférer cette compétence à leur Communauté de Communes, quelle que soit la population de la commune.** » Le conseil municipal n'était donc pas compétent pour délibérer le 19/12/23, il est donc préférable de retirer cette délibération lors d'un prochain conseil.*

Le Conseil Municipal accepte.

1. Approbation des Comptes Financiers Uniques (CFU) 2023 des : Commune – Station-service – Lotissements (Le Grand Jardin et St-Nicolas).  
Vote du budget primitif 2024 des : Commune – Station-service – Lotissement Le Grand Jardin - Lotissement St-Nicolas.

**1. a) Approbation des Comptes Financiers Uniques 2023 - Affectation du résultat**  
**- Commune – 2 Lotissements – Station-Service**

Le Maire rappelle que lors de la 1<sup>ère</sup> présentation des comptes en 2008, l'excédent (CAF nette) était de **199.000€**. Depuis, ce même excédent, même avec des investissements importants, ne cesse de progresser pour atteindre cette année **381.739€** (en légère baisse par rapport à 2023 due à l'exonération d'un bâtiment de la Biscuiterie -26.680€).

Le Conseil Municipal approuve les comptes administratifs qui font ressortir les résultats suivants :

- **COMMUNE**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 561.629,87 € / Recettes : 1 004 172,05 €

NB : recettes des immeubles : en 2008 : 46.000€ et en 2023 : 160.000€ grâce aux loyers, aux locations de salles et au gîte

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 1 737 208,50 € / Recettes : 335.279,69 €

**Besoin de financement de l'année est de : 1 157 445,21 €.**

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats. Compte tenu des restes à réaliser et de l'excédent reporté en 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats de la façon suivante :

- C/ 001 : **1 498 170,13 €** (déficit antérieur reporté)

- C/ 002 Excédent reporté de fonctionnement : **1 061 810,40 €**

**(montant disponible pour l'investissement).**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer le virement de crédit.

En 2 ans et 1 mois, nous sommes en capacité de rembourser notre dette alors que certaines communes de notre strate dans l'Orne le font en 5 à 10 ans.

Notre capacité d'investissement est donc :

Disponibilité : +700.000€

Capacité d'emprunts : +800.000€

C'est à dire capacité d'investissement : env. 1.5 Millions d'€

Commentaires de M. Hubert MARECHAL, CDL (Conseiller aux Décideurs Locaux) de la Trésorerie Générale de Flers :

*Il retrace les points financiers importants de votre structure.*

CAF capacité d'autofinancement :

*Le niveau de CAF nette est maîtrisé sur la période 2019-2023. Entre 2022 et 2023, il y a une légère baisse (404 k€ et 381 k€), qui s'explique en grande partie par une diminution de recettes fiscales relatives au compte 74833 "compensation exonération TH" (passant de 79 731 € à 53 051 € = -26680€). Il s'agit d'une régularisation du calcul de l'exonération concernant la biscuiterie (sur la nature fiscale d'un local de stockage et non de transformation).*

*Il y a eu en 2023, une augmentation globale des recettes de fonctionnement et aussi une augmentation globale des dépenses de fonctionnement (augmentation du coût de l'énergie).*

*La diminution du poste 74833 non prévue, permet d'expliquer, entre autres, la baisse légère de CAF brute.*

*Pour autant, le niveau de CAF nette est suffisamment haut pour participer à l'autofinancement des investissements. Le remboursement de la dette est assuré sur la période 2019-2023.*

Le niveau des investissements en 2023 :

*Les dépenses d'investissement en 2023 (lotissement, gestion patrimoniale), ont été financés par subventions et par autofinancement (= prélèvement sur la réserve financière). Il n'y a pas eu de nouveaux emprunts en 2023.*

*le niveau de la dette est maîtrisée sur la période 2019-2023. Nous sommes sur une période de désendettement entre 2021 et 2023 (pas de nouvel emprunt depuis 2021).*

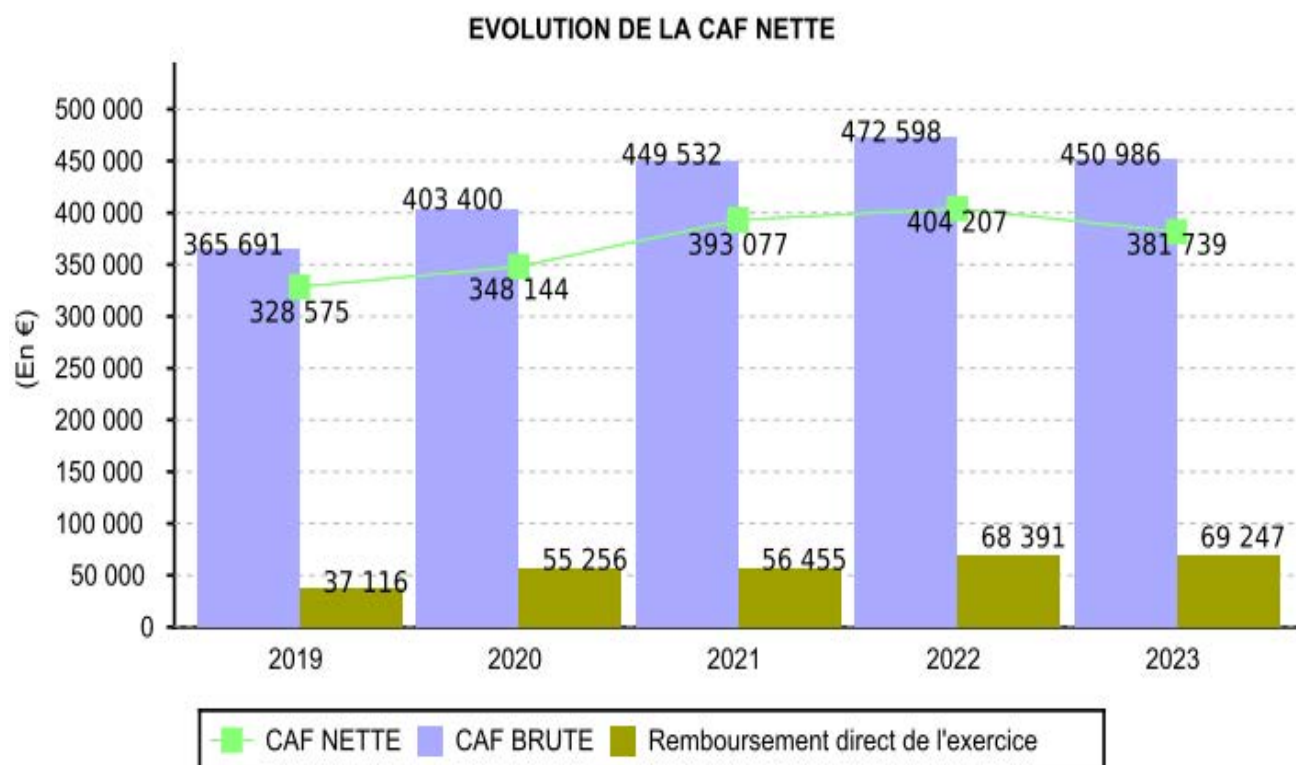
Le niveau des réserves financières :

Le fonds de roulement a baissé entre 2022 et 2023, suite à l'autofinancement des investissements en 2023. Il passe de 1 749 k€ à 721 k€.

Le niveau de réserve financière peut descendre jusqu'à 300 k€, suivant les projets d'investissement futurs et suivant le niveau d'endettement souhaité.

Au total, la situation financière de LONLAY L'ABBAYE est parfaitement maîtrisée sur la période 2019-2023 (CAF élevées, endettement contenu, dépenses d'investissement effectuées en fonction de la capacité de financement de la commune).

Il s'agit d'une analyse synthétique qui sera mise à jour en fonction des évolutions comptables et décisions futures.



• **LOTISSEMENT LONLAY (Grand Jardin)**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 10 409,36 € / Recettes : 10 409,36 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 11 052,95 € / Recettes : 11 052,95 €

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats du Compte Financier Unique.

• **LOTISSEMENT ST-NICOLAS**

- **Section de Fonctionnement**

Dépenses : 778 280,48 € / Recettes : 760 150,88 €

- **Section d'Investissement**

Dépenses : 760 150,67 € / Recettes : 772 689,68 €

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats du Compte Financier Unique.

- **STATION-SERVICE**

- **Section de Fonctionnement**  
Dépenses : 917 594,16 € / Recettes : 908 354.96 €
- **Section d'Investissement**  
Dépenses : 8 353,50 € / Recettes : 8 724.00 €

Le Conseil Municipal, en l'absence du Maire qui s'est retiré, approuve ces résultats du Compte Financier Unique.

Le Maire informe des ventes en Litre : en 2022 : 474.000 / en 2023 : 583. 000, soit une belle progression grâce au prix coûtant d'octobre à décembre.

Le Conseil Municipal décide ensuite d'affecter le résultat de la façon suivante : report à nouveau **94 469,70€** (montant disponible).

### **1. b) Vote du budget primitif 2024 – Commune – 2 Lotissements - Station-service**

- **COMMUNE**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 2 113 825,60 € pour la section de fonctionnement et 3 486 412,81 € pour la section d'investissement.

- **LOTISSEMENT LONLAY (Grand Jardin)**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 5000 € pour la section de fonctionnement.

- **LOTISSEMENT ST NICOLAS**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 904 560,20 € pour la section de fonctionnement et 904 560,20 € pour la section d'investissement.

- **STATION-SERVICE**

Le Conseil Municipal vote le budget qui s'équilibre en dépenses et en recettes à 1 022 829.39 € pour la section de fonctionnement et à 16 842 € pour la section d'investissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, adopte les budgets tels qu'ils viennent d'être proposés.

## **2. Achat immobilier**

Aujourd'hui, notre commune est équipée de tous les commerces et services prioritaires. Après une analyse en partenariat avec les services de l'Etat, l'ANCT et notre analyse, afin d'amplifier l'attractivité, nous devons continuer à travailler l'habitat.

Pour ces bonnes raisons, le Maire propose d'acheter la maison au 1 rue du centre (de Mme POTTIER) parcelle AD section 113, surface 6a53ca au prix de 150000€ + frais notaire.

Cette maison pourrait être proposée lors de la venue d'un nouveau médecin ou autre.

*NB : 1 candidate médecin vient visiter la commune le 1<sup>er</sup> et 2 avril.*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le prix de 150 000 € pour l'achat de cette maison,
- charge le Maire de prendre contact avec le notaire.
- autorise le Maire ou ses Adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier,
- décide que les crédits seront portés au Budget Primitif 2024.

## **3. Vote des taux d'imposition 2024**

Il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition de ces trois taxes (taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants) et de les maintenir au même niveau de ceux fixés auparavant, à savoir :

Foncier Bâti : **40.30%** (taux global qui se décompose de la part communale de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 13.23% additionné à la part départementale à 27.07%)

Foncier Non Bâti : **19.52 %**

Taxe habitation (pour résidences secondaires et locaux vacants) : **9.99%**

Le Maire précise que les Résidences Secondaires et Locaux Vacants sont pénalisants car ils ne font pas fonctionner les commerces locaux. Mais néanmoins depuis quelques années, de nombreuses maisons sont maintenant restaurées OU vont l'être (ex : la Savrière, la Hte Savrière, les Vallées, la Brousse, Launay, le Haut Faux, ...etc).

Même si nos taux n'augmentent pas au niveau local, par contre, au niveau national, la décision a été d'augmenter la valeur locative de 3.9 %, ce qui fera mathématiquement augmenter les impôts des administrés.

Les taux ci-dessus sont adoptés à l'unanimité et portés au BP 2024.

#### **4. Comptabilité M57 et fongibilité des crédits**

L'instruction comptable et budgétaire M 57 permet de disposer de davantage de souplesse budgétaire puisqu'elle offre la possibilité au Conseil Municipal de déléguer au Maire de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (article L.5217-10-6 du CGCT).

Dans ce cas, le maire en informe l'assemblée délibérante de ces mouvements de crédits lors de la plus proche séance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de **7,5 % des dépenses réelles de chaque section**.

➤ **VALIDE** l'application de cette disposition pour le budget de la commune et pour tous les budgets soumis à l'instruction budgétaire et comptable M 57.

#### **5. Délégation admission en non valeur des créances de faible montant**

Afin de permettre le règlement rapide de certaines questions relatives à la gestion de la commune, les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoient la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au maire certaines de ses attributions.

Conformément à ces dispositions, le Conseil Municipal a, par délibération du 30/06/2020, déterminé la liste des mesures pouvant être prises par décision.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délégation au Maire, pour la durée du mandat, de l'admission en non-valeur des titres de recettes, présentés par le Comptable public, chacun de ces titres correspondant à une **créance irrécouvrable d'un montant inférieur à un seuil de 100 €**.

#### **6. Personnel : création de poste**

Le Maire informe le Conseil Municipal du départ de Valérie LETISSIER (au poste de secrétariat générale de mairie en rédacteur à temps complet). Elle était en congés maladie longue durée depuis juillet 2019. Elle demande une mutation pour intégrer un poste à CHANU dès le 1<sup>er</sup> avril. Après négociations, elle partira finalement au 1<sup>er</sup> mai.

Pour la remplacer, le Conseil Municipal doit fixer les bases de salaire de la personne qui la remplacera afin d'organiser un recrutement avec diffusion du poste.

Il convient donc de créer un poste au Grade d'Adjoint Administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe avec un temps de travail à temps partiel pour les missions administratives au Secrétariat.

Après le délai légal de parution de la vacance d'emploi d'un mois (du 18 mars au 18 avril 2024) sur le site [www.emploi-territorial.fr](http://www.emploi-territorial.fr), l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel sur le fondement :

de l' Article L332-14 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.

Ou sur le fondement des articles L332-8 du code général de la fonction publique

Le Conseil Municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

**- de créer un poste d'Adjoint Administratif Principal, à compter du 22 avril 2024 au grade d'Adjoint Administratif Principal de 2<sup>ème</sup> Classe relevant de la catégorie hiérarchique C du cadre d'emplois des Adjoints Administratif Territoriaux avec un indice entre 1 à 12 et à raison de 28 heures par semaine.**

- que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement de l'agent affecté à ce poste, et certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

NB : il conviendra de supprimer ultérieurement le poste de rédacteur à 35h hebdomadaires de Valérie LETISSIER, au grade de « rédacteur ».

NB : Sandrine CHÉNEAU, actuellement en remplacement du poste de Valérie LETISSIER embauchée par le CDG61 en intérim à mi-temps depuis juillet 2019, va partir à la Ferté Macé à temps plein au service finances et ne postulera pas à ce poste.

## **7. Achat matériel et travaux**

2 devis ont été reçus pour l'achat d'un broyeur déporté :

Flers Motoculture : 3050€ HT soit 3660€ TTC

Lebaudy : 3550€ HT soit 4260€ TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 abstention de Samuel POTTIER (*pour conflit d'intérêt puisqu'il travaille chez l'entreprise LEBAUDY*) :

- accepte le devis LEBAUDY considérant que l'entreprise locale offre plus de services de proximité.

L'entreprise est donc la mieux disante.

- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.

- décide que les crédits nécessaires seront portés au Budget Primitif 2024.

## **8. Devis travaux couverture + ajout : voirie 3 places**

2 devis ont été reçus pour la couverture du garage 8B rue Chancerot :

Mathieu LEROUX :

En ardoise naturelle d'Espagne : 12.112€ HT

En ardoise fibro : 8832€ HT

Travaux prévus en fin d'année.

Thierry PATRY :

En ardoise naturelle d'Espagne : 12.102€ HT

En ardoise fibro : 9302€ HT

Travaux prévus en septembre-octobre.

3 devis ont été reçus pour la voirie avec la réfection des 3 places de parking : place St Sauveur (côté abbaye & médiathèque) place Jules Levée et salle polyvalente (côté salle sport / AVH & nouvel espace sportif)

- EIFFAGE : 75.271€ HT soit 90.325,20€ TTC
- MONGODIN : 91.526,80 € soit 109.832,16€ TTC
- COURTEILLE : 79.345,60€ HT soit 95.214,72€ TTC

NB : les travaux du parking de la biscuiterie ne sont pas prévus car cela aurait nécessité un appel d'offres, les montants dépassant les 100.000€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le devis de Thierry PATRY ci-dessus : couverture en ardoise d'Espagne pour 12.102€ HT soit 14.522,40€ TTC, en considérant les délais d'intervention meilleurs. L'entreprise est donc la mieux disante.
- accepte le devis de EIFFAGE la mieux disante : 75.271€ HT soit 90.325,20€ TTC
- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.
- décide que les crédits nécessaires seront portés au Budget Primitif 2024.

Lors du Conseil Municipal du 19 décembre 2023, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le projet de réfection des parkings en enrobé avec traçage de la signalétique de stationnement.

Il charge le Maire de déposer une demande de subvention au Département (FAL = Fonds d'Action Locale, amende de police, etc... ) pour ce projet de renforcement de la sécurité routière (ex : co-voiturage).

Il autorise le Maire ou ses adjoints à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Il approuve le plan de financement établi comme suit :

DETAIL DES DEPENSES	COUT € HT
Parkings place St Sauveur	22 718,90
Parking place Jules Levée	14 227,55
Parkings salle polyvalente	38 324,55
<b>TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL HT :</b>	<b>75 271 €</b>
<b>TOTAL DU BUDGET PREVISIONNEL TTC :</b>	<b>90 325,20 €</b>

Le Maire propose au Conseil Municipal le plan de financement prévisionnel HT ci-dessous :

- Département (FAL, amende de police) : 37.735 € (50 %)
- commune (autofinancement) : 37.736 € (50 %)
- TOTAL** **75 271 € HT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise Le Maire à demander toutes subventions, Préfecture (DETR, DSIL), au Département (Fonds d'Action Locale, amende de police), au Conseil Régional, l'Europe (LEADER via PE-TR) ... etc.
- décide que les crédits nécessaires seront portés au Budget Primitif 2024

## **9. TE61 : changement Eclairage Public (EP)**

Le Maire expose les coûts pour des mats d'éclairage :

- 15 lanternes rue St Michel et rte de Tinchebray : 12269.20€ - aide TE61 (80%) = reste à charge **4546.51€**
- 8 lanternes place St Sauveur : 14155.63€ - aide TE61 (65%) = reste à charge **6794.70€**. Avec un gain annuel de 56€/an sur les consommations avec passage de 650W à 400W
- 24 lanternes lotissements du Val et de l'Abbaye : 34413.81€ - aide TE61 (65%) = reste à charge **16518.63€**. Avec un gain annuel de 402€/an sur les consommations avec passage de 2540W à 1080W

NB : le retour sur investissement est d'env. 41 ans !

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 14 voix pour, 1 voix contre (*Christophe PELLERIN*) :

- accepte les travaux ci-dessus pour un montant de 27 859,84 €
- autorise le Maire ou en son absence, les adjoints, à signer toutes pièces de ce dossier.
- décide que les crédits nécessaires seront portés au Budget Primitif 2024.

#### **10. Travaux réhabilitation 7 place St Sauveur (Maison Lévêque) et demande de subventions (rectificatif)**

Suite au Conseil Municipal du 19/12/2023, nous avons délibéré pour les travaux pour 236800€ HT. Il convient de préciser quelques points dans la délibération : le % demandé pour la DETR pour ce projet de logement locatif (logement social) à 45% au lieu de 50%.

De plus, le Maire informe qu'il y a un nouveau fonds qui valorise les travaux énergétiques : **le fonds vert**. Il convient donc de demander une subvention complémentaire, avec un maximum de 50%.

Enfin, pour exercer la mission complète de maîtrise d'œuvre des travaux, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de retenir l'architecte suivant :

SICA NORMANDIE « Architecture. Habitat d'ALENCON pour la mission ci-dessus définie. Le taux d'honoraires sera de 7.75 % du montant HT des travaux estimés, soit 12.400€ HT.

Le Conseil municipal, autorise M. le Maire ou ses Adjoints à signer toutes pièces du dossier à intervenir.

#### **11. Ilot d'Habitat Bocager Lotissement St Nicolas : clauses**

Par délibération du 9 juin 2023, le Conseil Municipal a décidé de fixer le prix de vente à 1€ TTC le m<sup>2</sup> dans le Lotissement St Nicolas.

Le Maire, après avoir reçu les avis et conseils de différentes Communes qui ont pris la même décision, propose de prendre les mesures restrictives suivantes :

Pendant une **durée de 10 ans** à compter du présent acte, le terrain nu présentement acquis ne pourra pas être vendu pour un prix excédent le prix d'acquisition, soit 1€ le m<sup>2</sup>. A défaut, la plus-value (au-dessus de 1 € le m<sup>2</sup>) sera acquise à la Commune.

L'acquéreur s'engage à achever la construction de la maison sur le terrain acquis au plus tard pour le 31 décembre de la 3eme année suivant celle au cours duquel le terrain a été acquis. A défaut, il sera redevable d'une pénalité d'un montant de **5 000 €** au profit de la Commune pour chaque année de retard commencée. La notion d'achèvement s'entend d'une maison habitable raccordée aux réseaux d'eau, d'électricité et déclaration d'achèvement de travaux déposée en mairie ».

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'apporter les clauses restrictives ci-dessus énoncées, à la vente des terrains dans le lotissement St Nicolas pour le prix de 1€ TTC, le m<sup>2</sup> de terrain.

#### **12. Concours fleurissement 2023 : notification bon d'achats**

Suite au concours des maisons fleuries 2023, les bons d'achats, d'un montant total de 700 €, obtenus par les participants, sont valables jusqu'au 30 juin 2024, chez les commerçants de Lonlay L'Abbaye suivants : La charcuterie « Le grenier à sel », La Boucherie « Ô Bouchers de Lonlay », la supérette « Rapid Market », le restaurant « le relais de l'abbaye », la boulangerie-bar du moulin, le salon de coiffure « Lon'lay Cheveux », producteur « Château de la Bière ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer un budget de **700€** pour ce concours.

### **13. Subventions Associations 2024**

Après étude des demandes présentées par les associations, le Conseil Municipal avec 12 voix pour, 3 absentions (*Samuel LAFONT, Philippe LETONDEUR, Christian LAFONT pour conflit d'intérêt : 2 membres ACRN, 1 membre Truite Domfrontaise*), vote les subventions suivantes pour 2024 :

- Amicale des Sapeurs-Pompiers : 1100€ (idem 2023)
  - Comité des fêtes : 1 800€ (idem 2023)
  - ABI Section Tennis de table : 450€ (idem 2023)
  - Entente Sportive Lonlay / St Bômer : 950€ (19€ X 50 licenciés contre 665€ en 2023 pour 35 licenciés)
  - APE : 200€ (idem 2023)
  - Comice Agricole Cantonal : 200€ & d'arrondissement : 100€ (idem 2023)
  - ADMR : 150€ (idem 2023)
  - La truite domfrontaise : 150€ (idem 2023)
  - Asso. Communale pour la Régulation des Nuisibles (ACRN) : 450€ (idem 2023)
  - Ligue de Normandie / cinéma Génériques : 980€ (contre 950€ en 2023 / 2023 : convention signée en fonction du nombre d'habitants)
  - Culture et loisirs : 500€ (pas demandé depuis 2019)
  - CCAS : 5000 € (au lieu de 2500€). Coût repas anciens : 3200€ + musique : 300€ + location vaisselle : 530€ = 4200€
- TOTAL : 12030€

### **14. Désignation d'un correspondant défense (CORDEF)**

Suite à l'instruction n°1590/DEF/CAB/SDBC/BC du secrétaire d'Etat à la défense, la Préfecture de l'Orne demande à ce que chaque Conseil Municipal désigne parmi ses élus un correspondant défense (CORDEF). L'instruction précise que ce réseau de correspondants défense est animé par le délégué militaire départemental.

Des rencontres, décentralisées dans le département, entre le DMD (Délégué Militaire Départemental de l'Orne, lieutenant-colonel Emmanuel DESACHY), l'ONaC-VG (Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre) et les CORDEF sont en préparation (ex : 14 mai à Flers).

Le Conseil Municipal désigne le Maire Christian DEROUET.

### **15. Goudronnage chemin Champguichon**

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'un nouvel habitant du Chemin au Champguichon (DUPONT Alexandre) a demandé son goudronnage pour accéder à leur maison. Le Conseil avait alors donné un accord de principe, sous réserve du respect de la délibération afférente à savoir une participation des riverains de 20% du montant HT des Travaux. Le riverain ayant donné son accord sur cette participation, le Maire a consulté une entreprise.

Le Conseil Municipal décide de retenir l'entreprise COURTEILLE pour un montant de 5496.48€ HT soit 6595.78€ TTC. 20% de ce montant HT sera pris en charge par la famille DUPONT.

Les travaux seront réglés sur le compte 2152 du budget.

### **16. Questions diverses**

Le Maire informe qu'il a été invité en dernière minute à rencontrer la Ministre Mme LEBEC le 07 mars à Alençon avec une quinzaine de maire du Département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h45.

*Aurores boréales à Lonlay du 10 au 11 mai 2024*

**l'équipe municipale**

**vous souhaite**

**de bonnes vacances**